

PREMIERE PARTIE

LES CAMPAGNES

I. LA GÉOGRAPHIE DE L'ALPHABÉTISATION

A — GÉOGRAPHIE DE L'ALPHABÉTISATION CANTONALE

Descendons plus avant dans la réalité du département. Premier stade : le canton. Le département en compte 19, regroupés en deux arrondissements : celui du Nord, de Villefranche, a 9 cantons; celui du Sud, de Lyon (la ville exceptée) en a 10. Le tableau 1 donne les résultats d'ensemble et permet d'apercevoir des variations importantes d'un canton à l'autre : le plus alphabétisé est Limonest avec 71 % des hommes ayant signé leur acte de mariage; il distance de plus de 20 points le canton de Sainte-Colombe, le dernier de ce palmarès cantonal, où moins d'un homme sur deux est capable de signer son nom.

Plusieurs facteurs peuvent être mis en corrélation :

1 — Alpbabétisation et proximité de Lyon :

Ce sont les cantons les plus proches de Lyon, Limonest et Neuville, qui ont la population la plus alphabétisée du département avec, respectivement, des taux de 71,1 % et 68,9 % pour les hommes, 49,2 % et 50,4 % pour les femmes. Ils sont à rapprocher des faubourgs dont les pourcentages sont également intermédiaires entre ceux de la ville et ceux des campagnes (70,5 %, entre 85,2 % à Lyon et 58,9 % en zone rurale, pour les hommes; 55,3 %, entre 63,4 % et 33,7 % pour les femmes). Inversement, c'est parmi les cantons les plus éloignés de Lyon, ceux qui sont limitrophes des départements voisins peu alphabétisés de la Loire et de la Saône-et-Loire, que l'on trouve les trois cantons les plus «désfavorisés», Saint-Laurent-de-Chamousset (51,1 %), Monsols (50,8 %) et Sainte-Colombe (47,6 %).

2 — Alpbabétisation et industrialisation :

Mais, autant que le fait urbain, s'impose, dans cette analyse cantonale, le fait industriel. Les centres de Givors et de Tarare sont les deux pôles qui, en dehors de Lyon, cristallisent la vie industrielle. Relativement récente, comme à Givors,

TABLEAU 1
ALPHABETISATION CANTONALE DU DEPARTEMENT DU RHONE (1816-1820)

CANTONS	Nbre de mariages	HOMMES					FEMMES					Classement des cantons
		Nbre de veufs ou divorcés	Nbre de 1ers mariages	Nbre de signatures	%	Nbre de veuves ou divorcées	Nbre de 1ers mariages	Nbre de signatures	%			
Arrondissement LYON												
LIMONEST	407	51	356	253	71,1	31	376	185	49,2	1er		
NEUVILLE	458	66	392	270	68,9	35	423	213	50,4	2e		
ST-GENIS-LAVAL	515	78	437	293	67,1	31	484	238	49,2	3e		
GIVORS	365	39	326	211	64,7	30	335	152	45,4	4e		
L'ARBRESLE	438	53	385	228	59,2	32	406	146	36,0	8e		
MORNANT	320	30	290	168	57,9	19	301	134	44,5	9e		
ST-SYMPHORIEN S/COISE	328	40	288	165	57,3	20	308	105	34,1	10a		
VAUGNERAY	441	59	382	205	53,7	25	416	119	28,6	15e		
ST-LAURENT-CHAM.	428	66	362	185	51,1	30	398	80	20,1	18e		
STE-COLOMBE	274	47	227	108	47,6	24	250	77	30,8	19e		
Total Arrondissement	3.974	529	3.445	2.086	60,6	277	3.697	1.449	39,2			
Arrondissement VILLEFRANCHE												
TARARE	711	112	599	382	63,8	37	674	209	31,0	5e		
VILLEFRANCHE	595	87	508	312	61,4	43	552	226	40,9	6e		
LE BOIS D'OINGT	446	58	388	231	59,5	46	400	125	31,3	7e		
BEAUJEU	523	96	427	243	56,9	31	492	174	35,4	11e		
ANSE	290	39	251	141	56,2	27	263	104	39,5	12e		
THIZY	669	91	578	316	54,7	28	641	151	23,6	13e		
ST-NIZIER-D'AZERGUES	481	64	417	225	54,0	17	464	69	14,9	14e		
BELLEVILLE	463	79	384	204	53,1	39	424	138	32,6	16e		
MONSDLS	311	71	240	122	50,8	22	289	18	6,2	17e		
Total Arrondissement	4.489	697	3.792	2.176	57,4	290	4.199	1.214	28,9			
Département sauf LYON et FAUBOURGS	8.463	1.226	7.237	4.262	58,9	567	7.896	2.663	33,7			
VAISE - CROIX-ROUSSE GUILLOTIERE	807	105	702	495	70,5	37	770	426	55,3			
LYON	5.107	681	4.426	3.770	85,2	284	4.823	3.057	63,4			
DEPARTEMENT ENTIER	14.377	2.012	12.365	8.527	69,0	888	13.489	6.146	45,6			

où les grandes verreries ne datent que de la seconde moitié du XVIII^e siècle, ou plus anciennement implantée comme dans l'Ouest du Haut-Beaujolais où la fabrication des toiles est ancienne, elle va de pair avec une avance marquée dans le domaine de l'alphabétisation. Notons toutefois que ce sont les secteurs les plus modernes qui s'imposent. Le canton de Thizy, tourné depuis longtemps vers le tissage et les filatures de lin et de chanvre, ne s'oriente que lentement et non sans à-coup vers les cotonnades (3) et n'atteint pas les hauts niveaux d'alphabétisation de Tarare (54,7 % contre 63,8 %) qui vient d'opter avec succès pour la production massive des mousselines. Tarare emploie déjà, en 1821, «40.000 ouvriers disséminés dans les départements du Rhône, de la Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère» (4). Un peu plus tard, en 1825, on compte, à Tarare, «32 établissements qui occupent 3.200 ouvriers et tisseurs et 15.500 brodeuses», alors que jusque vers les années 1850, 1860, la région de Thizy, elle, reste «dotée d'une économie de type traditionnel avant tout axée sur la distribution et bien moins sur la fabrication» (5).

3 – Alphabétisation et axes de circulation :

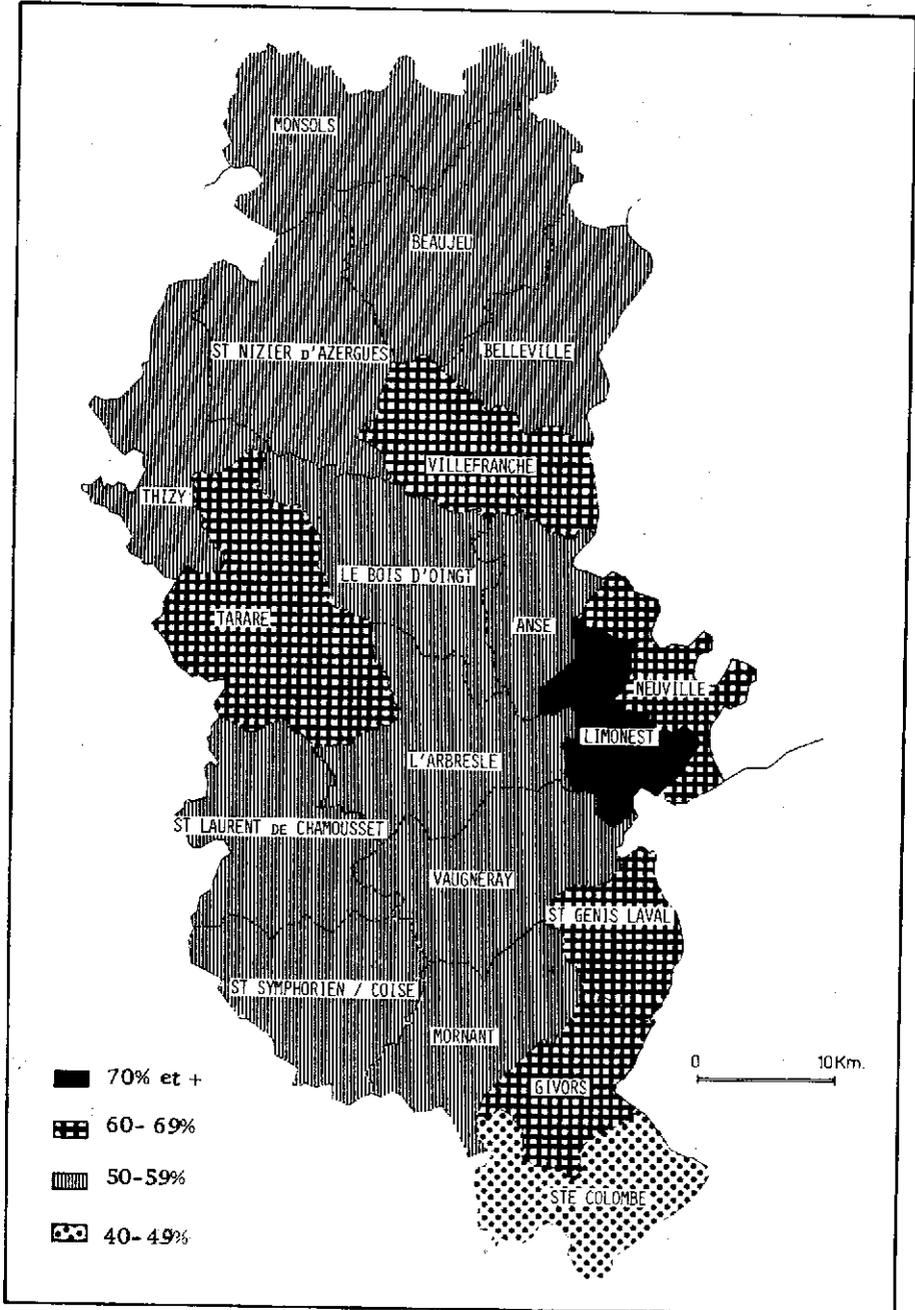
Le lien entre les deux est tellement apparent que nous n'insisterons pas. Les vallées de la Saône et du Gier s'imposent d'autant plus sur la carte qu'elles coïncident avec les zones industrialisées. La vallée de la Turdine, vieille voie romaine en direction de la Loire, explique peut-être, et avant tout, l'avance du canton de Tarare sur les secteurs économiquement comparables qui l'entourent, mais qui se trouvent à l'écart des courants commerciaux.

Les zones où l'alphabétisation est la plus largement répandue sont donc celles qui sont, ou stimulées par le passage, souvent ancien, des grandes voies commerciales, ou entraînées dans une industrialisation récente, ou marquées par l'influence de la ville, ces différents facteurs pouvant agir plus ou moins simultanément. On peut alors se demander si ces zones ne sont pas aussi celles de la plus forte densité de peuplement.

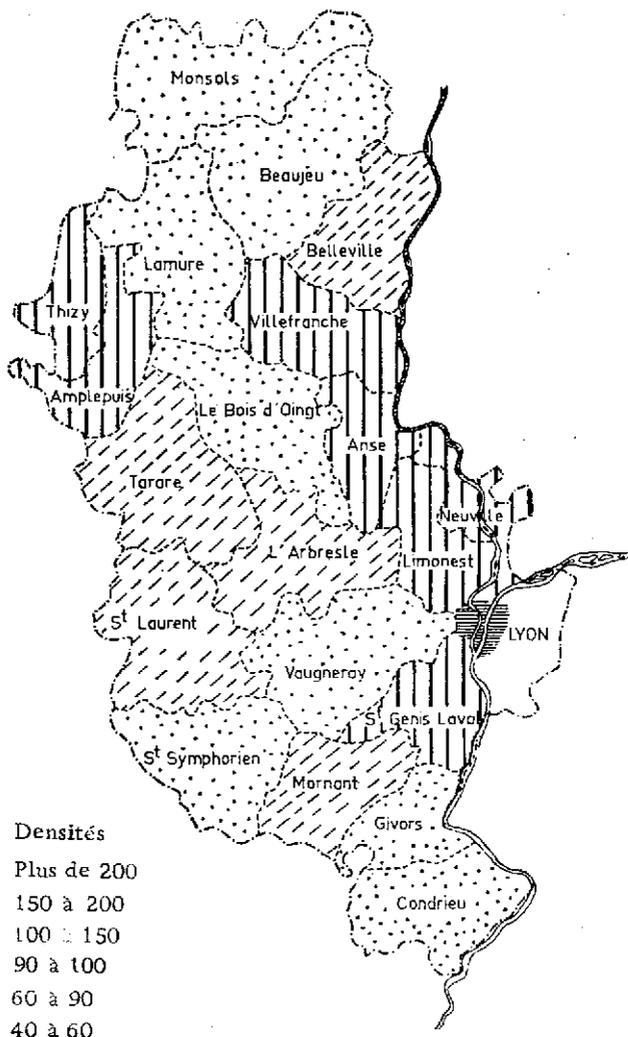
4 – Alphabétisation et densité cantonale :

Grâce à la thèse de G. Carrier, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais* (Presses Universitaires de Grenoble, 1973), nous disposons d'une carte des densités cantonales du département du Rhône en 1820. Cette carte (n^o 2) présente de fortes analogies avec notre carte de l'alphabétisation masculine en 1816-20. Les mêmes zones se retrouvent au sommet de l'échelle : les cantons les plus peuplés (de 100 à 150 habitants au kilomètre carré) s'étirent du Nord au Sud, à l'Ouest de Lyon, le long des vallées de la Saône et du Rhône et sont encore proches de l'influence lyonnaise. Dans le Haut-Beaujolais, on remarque une distorsion entre taux d'alphabétisation et densité cantonale. Le canton de

CARTE 1
Alphabétisation masculine dans le département du Rhône (1816-1820)
% cantonaux



CARTE 2
Densités cantonales en 1820



Thizy, qui est le plus peuplé, n'est pas le plus alphabétisé. Tarare le devance, bien que la crise cotonnière des années 1811-1813 ait entraîné un freinage de la croissance démographique d'un secteur dont l'expansion ne fait que commencer : une population tournée vers l'avenir, même peu dense, bénéficie d'une avance culturelle que ne connaissent pas les concentrations voisines anciennement orientées vers l'industrie textile. C'est sans doute la qualité même de cette population qui explique, en partie, l'orientation économique nouvelle du canton de Tarare.

5 - *Alphabétisation masculine et alphabétisation féminine :*

Les privilèges masculins dans le domaine de l'alphabétisation apparaissent dans le département du Rhône comme ailleurs en France. Les hommes savent signer leur acte de mariage deux fois plus fréquemment que les femmes (58,9 contre 33,7). L'avance masculine est aussi plus marquée en zone rurale qu'à Lyon, où les taux sont, à la fois, plus élevés et l'écart moins accentué : il y a plus de femmes qui ont accédé à la culture écrite en ville que d'hommes à la campagne. Ces constatations étaient attendues, mais il reste intéressant de voir si la hiérarchie cantonale est la même pour les femmes que pour les hommes (cf. tableau 2).

Les concordances entre alphabétisation masculine et alphabétisation féminine sont nombreuses. Il faut d'abord relever que ce sont les mêmes quatre cantons qui arrivent en tête du classement départemental, Limonest, Neuville, Saint-Genis-Laval et Givors. On retrouve donc la couronne lyonnaise déjà repérée pour les taux masculins.

Autre point commun : la place d'un certain nombre de cantons qui reste la même dans les deux classements (Villefranche arrive dans les deux cas en 6e position, l'Arbresle en 8e, Saint-Symphorien-sur-Coise en 10e, etc.).

Il y a donc une géographie d'ensemble commune à l'alphabétisation masculine et à l'alphabétisation féminine. Les mêmes pesanteurs, les mêmes retards ou, au contraire, les mêmes facteurs d'avance jouent également sur les deux sexes.

Pourtant, des distorsions peuvent s'observer :

- à l'avantage relatif des femmes : Mornant, Anse, Belleville, Sainte-Colombe. La proximité de Lyon et des grands axes de passage est un facteur favorable pour elles. Plus forte densité des équipements scolaires qui leur sont destinés ? La carte scolaire permettra peut-être de répondre à cette question;
- à l'avantage relatif des hommes : Tarare et, secondairement, Thizy. L'industrialisation est donc un facteur favorable mais aux hommes exclusive-

CARTE 3
Alphabétisation féminine dans le département du Rhône (1816-1820)
% cantonaux

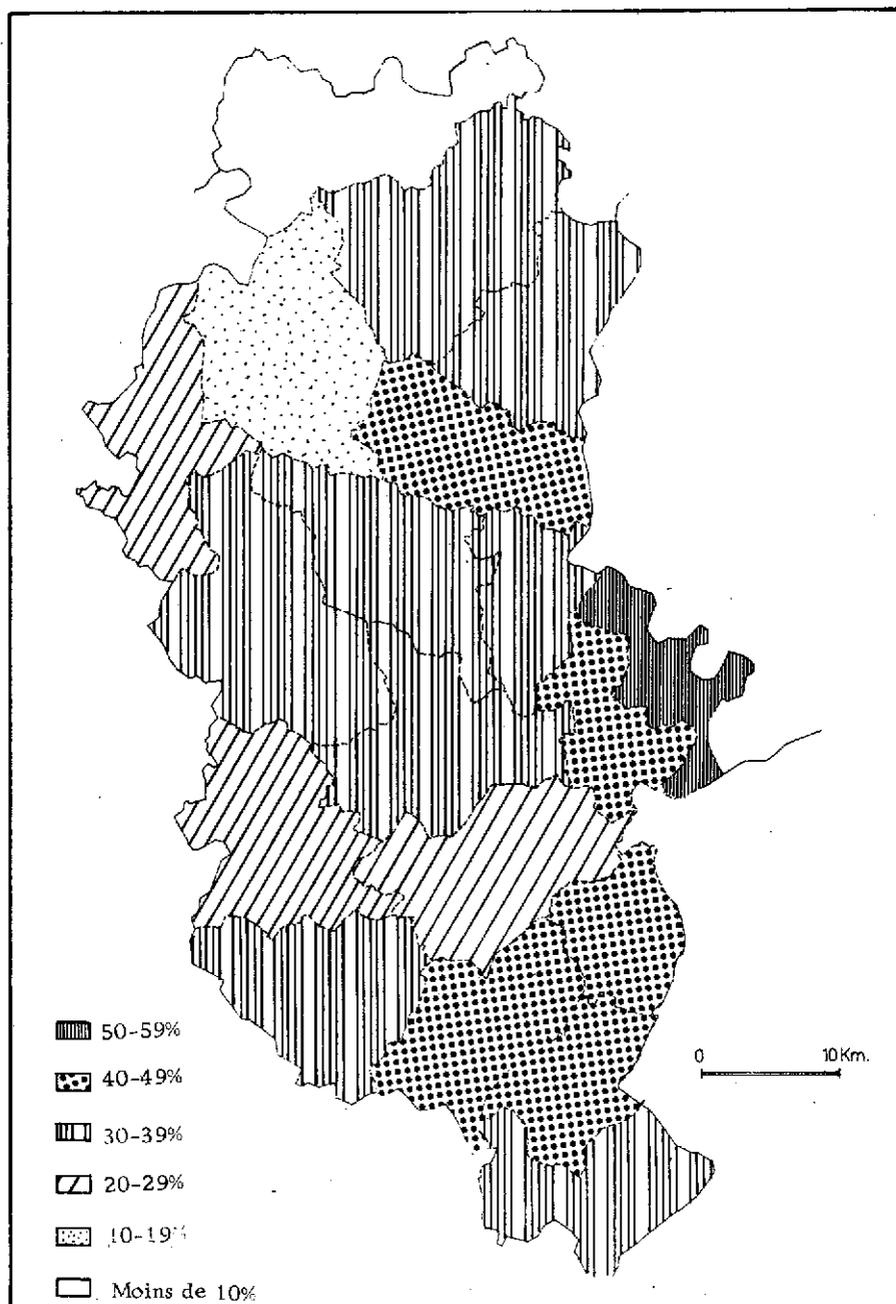


TABLEAU 2

ALPHABETISATION MASCULINE ET ALPHABETISATION FEMININE - HIERARCHIE ET ECARTS

CANTONS	% de l'alph. masc.	Rang du canton	% de l'alph. fém.	Rang du canton	Ecart entre l'alph.masc. et l'alph.fém.	Rang de l'écart	Classement départemental		
							Hommes	Femmes	Rang de l'écart
<u>Arrondissement de LYON</u>									
LIMONEST	71	1	49	2	22	6	1	2	9
NEUVILLE	69	2	50	1	19	4	2	1	5
ST-GENIS-LAVAL	67	3	49	3	18	3	3	3	4
SIVORS	65	4	45	4	20	5	4	4	6
L'ARBRESLE	59	5	36	6	23	7	8	8	11
MORNANT	58	6	45	5	13	1	9	5	1
ST-SYMPHORIEN S/COISE	57	7	34	7	23	7	10	10	11
VAUGNERAY	54	8	29	9	25	9	15	15	13
ST-LAURENT-CHAM.	51	9	20	10	31	10	17	17	15
STE-COLOMBE	48	10	31	8	17	2	19	14	3
<u>Arrondissement de VILLEFRANCHE</u>									
TARARE	64	1	31	5	33	7	5	13	17
VILLEFRANCHE	61	2	41	1	20	2	6	6	6
LE BOIS D'OINGT	60	3	31	5	29	5	7	12	14
BEAUJEU	57	4	35	3	22	4	11	9	9
ANSE	56	5	40	2	16	1	12	7	2
THIZY	55	6	24	7	31	6	13	16	15
ST-NIZIER D'AZERGUES	54	7	15	3	39	8	14	18	18
BELLEVILLE	53	8	33	4	20	2	16	11	6
MONSOLS	51	9	6	9	45	9	18	19	19

ment. Les tâches laissées aux femmes, qui sont parmi les moins spécialisées et les moins rétribuées, ne requièrent pas non plus une formation écrite minimum.

Cette distorsion entre les hiérarchies des taux féminins et des taux masculins est confirmée par l'examen de la hiérarchie des écarts :

- les cantons qui arrivent en tête des deux classements n'en connaissent pas moins des écarts notoires. C'est tout particulièrement le cas de Limonest. Il arrive en première position dans le classement des signatures des époux mais n'occupe qu'une place moyenne dans celui des écarts : l'avance des hommes n'entraîne pas automatiquement celle des femmes qu'elle laisse subsister loin en arrière. Vraie pour ce canton, cette assertion est déjà plus problématique à Neuville ou à Saint-Genis-Laval où s'observe un certain parallélisme entre les deux taux;

- les cantons à la traîne dans le classement des taux masculins se trouvent, eux aussi, dans une situation contradictoire, qu'illustrent bien les deux derniers d'entre eux, Monsols et Sainte-Colombe. Alors que dans le premier, l'état déplorable de l'alphabétisation masculine s'y accompagne d'un non moins grand retard de l'alphabétisation féminine, à l'origine du plus grand écart absolu et relatif entre hommes et femmes, à Sainte-Colombe, les femmes sont relativement privilégiées puisque l'écart qui les sépare des hommes y est moins important qu'à Neuville ou Saint-Genis-Laval et les classe à la 3^e place des 19 cantons;

- ce sont les cantons « médiocres » qui jouissent de la plus grande égalité de condition : Mornant arrive en tête dans ce palmarès de la non-discrimination, suivi par Ansc.

De ces quelques remarques, il faut retenir que la hiérarchie des écarts ne respecte pas la hiérarchie générale : les taux d'alphabétisation masculine et féminine sont sans lien l'un avec l'autre. Si un effet d'entraînement du premier sur le second peut être discerné sur le long terme (cf. « Lire et Ecrire »), il se situe dans des temps différents. A l'époque qui nous retient et dans notre département, nous constatons qu'une logique propre à chacun d'eux est seule susceptible d'expliquer les résultats auxquels nous arrivons.

Tous ces liens grossiers que nous avons vu se dessiner à travers l'analyse cantonale ne sont pas des révélations. Si certains ne sont que de simples constatations : liens avec la situation géographique (proximité de la ville, situation sur un axe de passage), d'autres demandent des analyses plus détaillées qui ne peuvent être menées que dans le cadre d'une analyse communale : les liens avec l'urbanisation et l'influence de l'histoire locale, en général, et plus particulièrement, en matière de scolarisation.

B — LES DIVERSITÉS COMMUNALES

La carte du taux d'alphabétisation communale (n^o 4) est riche d'enseignements contradictoires. D'une part, elle confirme les certitudes qui se dégagent de l'analyse cantonale sur le rayonnement des « lumières de la ville », avance de la couronne ouest-lyonnaise, et avance des zones industrialisées, telle la région cotonnière de Tarare. Mais, d'autre part, elle fait éclater l'homogénéité apparente des autres secteurs : le canton n'est qu'un cadre artificiel composé, en fait, d'une mosaïque de communes présentant de violents contrastes quant à leur accession à la culture écrite.

1 — La typologie communale

Mais on ne peut pousser plus loin l'analyse de ces résultats locaux sans avoir présenté auparavant une image aussi précise que possible des 250 communes que compte alors le département du Rhône (122 dans l'arrondissement de Lyon, 128 dans celui de Villefranche). On voit, en effet, le problème méthodologique qui se pose dans l'interprétation des taux d'alphabétisation atteints par ces communes. N'a-t-on pas affaire à des chiffres traduisant des réalités statistiquement trop diversifiées ? Le tableau 3 (typologie des communes), que nous avons établi d'après le nombre des premiers mariages enregistrés dans chacune d'entre elles pendant les cinq années 1816-1820, donne un aperçu de la réalité démographique des communes. Nous avons retenu le critère du nombre des actes de mariage de préférence à celui du chiffre de population pour deux raisons. La première est que, jusqu'en 1836, il est difficile de s'assurer du sérieux des dénombrements, qui ne reposent pas systématiquement sur des listes nominatives; les chiffres donnés pour l'année 1820 par le *Dictionnaire des Paroisses et Communes de France* consacré au département du Rhône (6) ne sont donc que des approximations. D'autre part, plus qu'un classement des communes par ordre croissant de population, il est important d'établir un tableau de répartition des données de base sur lesquelles nous travaillons.

Les trois-quarts ou presque (72 %) des communes du Rhône ont vu se célébrer de 11 à 50 mariages. La majorité des taux que nous avons cartographiés correspondent donc à un ensemble relativement homogène statistiquement. Fallait-il, toutefois, conserver les taux des petites communes pour lesquelles, par suite d'une population peu importante, donc d'un nombre de mariages peu élevé, la base statistique est réduite ? Nous pensons surtout aux communes dans lesquelles n'ont été enregistrés que cinq mariages ou moins. Nous avons décidé de les conserver pour trois raisons :

- leur faible nombre : 12 au total; elles ne représentent donc pas 5 % du total des communes;

CARTE 4
Alphabétisation masculine par communes

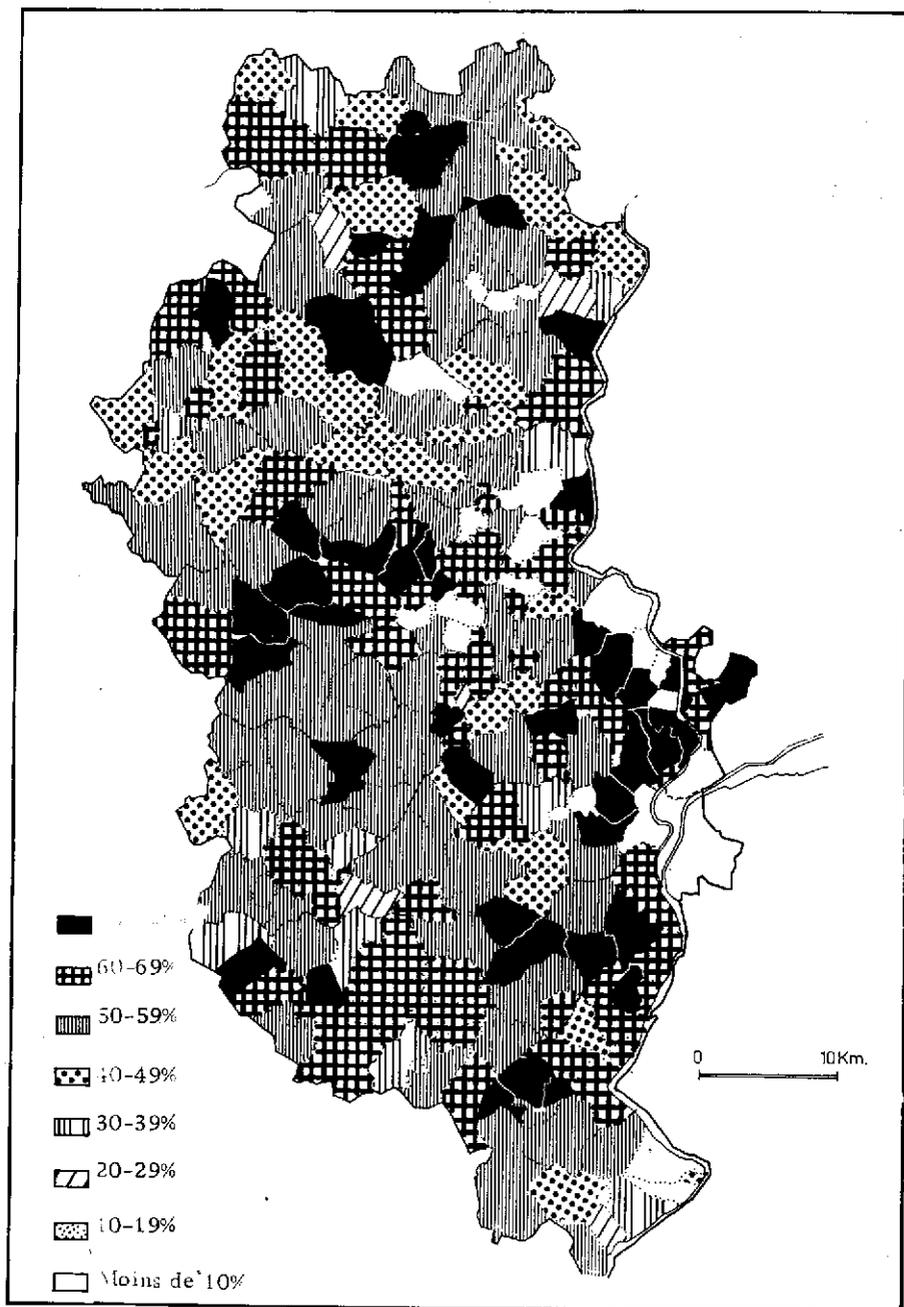


TABLEAU 3

TYPOLOGIE DES COMMUNES D'APRES LE NOMBRE DES PREMIERS MARIAGES

CANTONS	5 mariages et moins		de 6 à 10 mariages		de 11 à 20 mariages		de 21 à 50 mariages		de 51 à 100 mariages		Plus de 100 mariages		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Arrondissement de LYON														
L'ARBRESLE	2	11,8			9	52,9	6	35,3					17	100
GIVORS	1	10,0	1	10,0	4	40,0	3	30,0			1	10,0	10	100
LIMONEST			2	16,7	4	33,3	3	25,0	3	25,0			12	100
MORNANT	1	7,7	1	7,7	2	15,4	7	53,9	1	7,7			13	100
NEUVILLE			3	23,1	5	38,5	3	23,1	1	7,7	1	7,7	13	100
ST-GENIS-LAVAL					2	20,0	4	40,0	4	40,0			10	100
ST-LAURENT-CHAN.			2	14,3	5	35,7	7	50,0					14	100
ST-SYMPHORIEN S/COISE			1	10,0	4	40,0	2	20,0	3	30,0			10	100
STE-COLOMBE	1	11,1	2	22,2	2	22,2	3	33,3	1	11,1			9	100
VAUGNERAY	1	6,7	1	6,7	7	46,7	5	33,3	1	6,7			15	100
Total arrondissement	6	4,9	13	10,7	44	36,1	43	35,3	14	11,5	2	1,6	122	100
Arrondissement de VILLEFRANCHE														
ANSE	2	14,3	2	14,3	6	42,9	4	28,6					14	100
BEAUJEU	1	5,2	4	21,1	4	21,1	9	47,4	1	5,2			19	100
BELLEVILLE			1	8,3	2	16,7	7	58,3	2	16,7			12	100
LE BOIS D'OINGT			3	16,7	5	27,8	10	55,6					18	100
MONSOLS	2	16,7	2	16,7	2	16,7	6	50,0					12	100
ST-NIZIER-D'AZERGUES					1	9,1	9	81,8	1	9,1			11	100
TARARE			1	6,3	5	31,3	8	50,0	1	6,3	1	6,3	16	100
THIZY					1	11,1	4	44,4	2	22,2	2	22,2	9	100
VILLEFRANCHE	1	5,9	4	23,5	4	23,5	6	35,3	1	5,9	1	5,9	17	100
Total arrondissement	6	4,7	17	13,3	30	23,4	63	49,2	8	6,3	4	3,1	128	100
TOTAL DEPARTEMENT	12	4,8	30	12,0	74	29,6	106	42,4	22	8,8	6	2,4	250	100

— leur réelle représentativité. Les données peu nombreuses qu'elles fournissent ne tiennent pas à leur qualité d'échantillons mais à une réalité limitée. Il n'y a pas de raison pour que cette dernière intègre une part de hasard mathématiquement plus importante que les grands ensembles;

— leur intégration «harmonieuse» dans la micro-région que deux sondages ont permis de constater. Sur le plateau lyonnais, Saint-Laurent-de-Vaux (50 % de signants sur 4 cas) présente un taux d'alphabétisation comparable à celui des deux communes dans lesquelles son territoire vient s'encastrier : Thurins, au nord, alphabétisé à 55,9 % et Vaugneray, au sud, dont 54,4 % des hommes savent signer. Dans le Haut-Beaujolais, Saint-Mamert (1 mariage) et Trades (4 mariages) peuvent se rattacher à d'autres ensembles. Saint-Mamert fortement alphabétisé (100 % puisque l'unique époux a su signer !) appartient, comme la commune voisine d'Ouroux (78,2 %), à une zone localement très alphabétisée. Ouroux est, en effet, en tête, et de loin, du canton (27 points de plus que la moyenne). Le pourcentage obtenu à Trades (50 %), rattache cette commune au reste du canton dont la moyenne s'établit à 50,8 %. Il n'y a donc pas de discontinuité entre ces petites communes et leur environnement. Le rayonnement de l'école de la commune voisine s'étend aux petits villages.

2 — Les contrastes locaux

De l'analyse communale tirée du tableau 4 (Répartition des communes selon le pourcentage des signants), ressortent nettement deux faits :

— l'avance générale des communes de l'arrondissement de Lyon, qui apparaît bien plus nettement que dans le tableau 1. A ne considérer que les communes faiblement alphabétisées, on relève que, dans le sud du département, seule une commune sur cinq a une population où dominent les analphabètes alors que, dans le Beaujolais, deux communes sur cinq sont dans ce cas. C'est également dans l'arrondissement de Lyon que se rencontre la plus grande proportion de communes (21 %) où les hommes signent à plus de 70 %; elles ne sont que 14 % dans le Beaujolais.

L'étude des modes vient corroborer ces résultats (nous les avons encadrés pour chaque canton du tableau 4). Le seul canton où le mode se situe entre 71 et 80 % est celui de Limonest dans l'arrondissement de Lyon, 3 à 4 cantons ont un mode entre 61 et 70 dans ce même arrondissement, contre un seul dans celui de Villefranche. Inversement, les cantons où le mode se situe très bas (50 % et moins) sont nombreux dans le Beaujolais (5 à 7), contre 2 seulement dans le Lyonnais. La répartition des communes selon leur situation par rapport à la moyenne départementale fait encore apparaître le retard de l'arrondissement de Villefranche. On y relève 8 cantons qui ont une immense majorité (62,5 %) de communes en-deça des 58,9 % contre 3 seulement dans l'arrondissement de Lyon;

TABLEAU 4

REPARTITION DES COMMUNES SELON LE POURCENTAGE DE "SIGNANTS"

CANTONS	50 % et -		51 à 60 %		61 à 70 %		71 à 80 %		81 % et +		Total		Inférieur à la moyenne: 58,9 %	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%								
Arrondissement de LYON														
LIMONEST			2	16,6	4	33,3	5	41,6	1	8,3	12	100	2	16,7
NEUVILLE	1	7,7	4	30,8	3	23,1	2	15,3	3	23,1	13	100	5	38,5
ST-GENIS-LAVAL			1	10,0	5	50,0	4	40,0			10	100	1	11,1
GIVORS	1	10,0	2	20,0	3	30,0	2	20,0	2	20,0	10	100	3	30,0
L'ARDESLE	3	17,7	6	35,2	4	23,5	3	17,6	1	5,9	17	100	9	52,9
MORNANT	2	16,7	5	41,7	5	41,7					12	100	5	38,5
ST-SYMPHORIEN S/COISE	2	20,0	2	20,0	4	40,0	2	20,0			10	100	4	40,0
VAUGHNERAY	5	35,3	7	46,6	2	13,3	1	6,6			15	100	11	73,3
ST-LAURENT-CHAM.	6	42,9	6	42,8	2	14,2					14	100	12	85,7
STE-COLOMBE	6	66,7	3	33,3							9	100	9	100
Total arrondissement	26	21,3	58	31,1	32	26,2	19	15,6	7	5,7	122	100	61	50
Arrondissement de VILLEFRANCHE														
TARARE	2	12,5	6	37,5	3	18,8	4	25,0	1	6,3	16	100	8	50,0
VILLEFRANCHE	9	52,9	3	17,6	4	23,5			1	5,9	17	100	12	70,6
LE BOIS-D'OINGT	5	27,7	4	22,2	5	27,7	4	22,2			18	100	7	38,9
BEAUJEU	6	31,6	7	36,8	3	15,7	1	5,2	2	10,5	19	100	13	68,4
ANSE	5	35,7	5	35,7	4	28,5					14	100	10	71,4
THIZY	3	33,3	4	44,4	2	22,2					9	100	6	66,7
ST-NIZIER-D'AZERGUES	5	45,5	2	18,2	2	18,2	2	18,2			11	100	7	63,6
BELLEVILLE	8	66,7	1	8,3	2	16,7	1	8,3			12	100	9	75,0
MONSOLS	7	58,3	1	8,3	2	16,7	1	8,3	1	8,3	12	100	8	66,7
Total arrondissement	50	39,1	33	25,8	27	21,1	13	10,2	5	3,9	128	100	80	62,5
TOTAL DEPARTEMENT	76	30,4	71	28,4	59	23,6	32	12,8	12	4,9	250	100	141	56,4

— les contrastes au sein d'un même canton. L'exemple le plus frappant est peut-être celui de Villefranche qui, bien qu'étant parmi les plus alphabétisés (6e au classement général), n'en a pas moins une majorité de communes située au-dessous de la barre des 50 % de signants. Le canton de Tarare a également un mode faible (51 à 60) et c'est la seule ville de Tarare qui imprime sa marque à l'ensemble d'un canton qui demeure, toutefois, assez « moyennement » homogène. Avec Givors et Neuville, il appartient à ce groupe de cantons où les communes laissées à la traîne du mouvement d'alphabétisation sont les moins nombreuses. On pourrait encore citer Belleville qui, bien qu'occupant une place honorable, ne doit son rang qu'à la « sur-alphabétisation » relative de son chef-lieu.

Le tableau, comme la carte, révèle donc les fréquents contrastes de la réalité micro-régionale. Le canton renferme toute une hiérarchie de communes. Quels sont les éléments qui justifient une pareille discrimination ? Faut-il y voir un effet de la géographie administrative mise en place quelque trente ans auparavant par la Constituante et du rôle dynamique joué par les chefs-lieux ?

3 — *Le rôle des chefs-lieux*

Sur 19 cantons, on enregistre une prééminence du chef-lieu sur le reste du canton dans 12 d'entre eux, c'est-à-dire dans les deux tiers des cas seulement. Il faut, en outre, remarquer que cette supériorité n'est pas toujours très marquée. A Vaugneray, par exemple, le taux d'alphabétisation est de 54,4 % dans le bourg chef-lieu contre 54,2 % dans le reste du canton.

Plusieurs faits sont à noter :

— l'écart très grand, du simple au double, qui sépare le chef-lieu le plus alphabétisé (Beaujeu : 83,3) de celui qui l'est le moins (Sainte-Colombe : 42,1). L'éventail est beaucoup plus large dans le classement des chefs-lieux que dans celui des cantons. La fonction administrative assumée par le bourg chef-lieu ne confère pas automatiquement à ce dernier une supériorité « intellectuelle ». Sa condition est, avant tout, déterminée par le milieu local ;

— le classement des chefs-lieux n'est pas superposable avec celui des cantons. Les trois d'entre eux qui arrivent en tête (Beaujeu, Villefranche et l'Arbresle) appartiennent, les deux premiers au moins, au tiers des cantons les moins alphabétisés (l'Arbresle se situant en dernière position dans la première moitié).

— plus le chef-lieu est alphabétisé, moins l'arrière-pays parvient à suivre. Cette constatation est évidente dans le cas des trois bourgs ou villes précités, Beaujeu, Villefranche et l'Arbresle qui distancent de 20 à 30 points les campagnes environnantes. C'est Beaujeu qui s'inscrit en tête avec un écart de plus de 30 points entre le bourg et le reste du canton. Villefranche arrive en seconde

position avec près de 29 points. Belleville, l'Arbresle et Tarare connaissent encore des écarts proches de 20 points. C'est la ville-éponge qui apparaît ainsi, vidant ses alentours de toute «la matière grise» qu'elle concentre à elle seule. Mais ces chefs-lieux sont-ils des villes ?

Si l'on s'en tient à la définition, communément admise, que la ville commence avec une agglomération de 2.000 habitants, force est de remarquer que bien peu de ces chefs-lieux répondent à un tel critère. Quatre d'entre eux seulement peuvent, théoriquement, prétendre à cette qualité de ville : Mornant (de peu : 2.014 habitants), Givors (3.025 habitants), Tarare (4.700 habitants) et Villefranche (5.033 habitants); la plupart des autres se situent entre 1.000 et 2.000. Les plus petits, l'Arbresle et Limonest, n'en comptent que 550. Ce sont, en fait, des villages.

Non seulement le chef-lieu n'est pas une ville en soi, mais encore il n'est pas toujours le bourg le plus peuplé du canton. En effet, sur 19 cantons, il n'est la commune la plus importante, sur le plan de la population, que dans 8 cas seulement (7), c'est-à-dire que, dans la majorité des cantons, il est supplanté par d'autres communes. S'il se trouve souvent parmi les trois les plus peuplés (8), il arrive presque aussi fréquemment qu'il n'appartienne même pas à ce peloton des trois premières communes (9). On s'étonne moins, devant cette situation, de ne trouver le chef-lieu en tête du canton pour l'alphabétisation que dans 12 cas seulement. Les rapports entre taille des villages, villes ou communes et taux d'alphabétisation n'en restent pas moins complexes.

4 — Taille des bourgs et alphabétisation

Pour éclaircir ces rapports, nous avons établi un tableau de correspondance pour chaque canton, entre, d'une part, les trois communes les plus peuplées et, d'autre part, les trois communes les plus alphabétisées. Précisons qu'il nous a fallu assimiler, peut-être un peu «légèrement», population de la commune et population du bourg. Nous avons bien conscience du caractère artificiel de cette confusion surtout pour les régions viticoles du Beaujolais et des Monts d'Or où l'habitat est dispersé et le bourg lui-même bien éclaté. Mais, faute de documents précis sur la distinction entre population agglomérée et population dispersée, il ne nous était pas possible de séparer ces deux notions. Par ailleurs, il nous fallait disposer de mesures utilisables du Nord au Sud du département, et valables pour la montagne autant que pour le vignoble et le plateau lyonnais. Un trop grand morcellement des données, portant sur des effectifs déjà limités aurait, enfin, fait perdre toute signification aux chiffres dont nous disposions.

Les résultats de cette comparaison entre ces deux séries de trois communes sont surprenants : il n'y a pas lien entre l'alphabétisation et la taille de la com-

mune. Les chiffres sont, à cet égard, très révélateurs : dans aucun canton on ne trouve d'identité totale entre les trois communes les plus alphabétisées et les trois communes les plus peuplées. Dans six cantons même (Le Bois d'Oingt, Saint-Nizier-d'Azergues, l'Arbresle, Givors, Saint-Symphorien-sur-Coise et Vaugneray), la disparité est totale entre les deux listes.

Ces constatations touchant à la situation des communes amènent à s'interroger sur les moyens dont disposaient ces dernières au lendemain de la Révolution et de l'Empire pour alphabétiser leurs habitants. C'est le problème de l'équipement scolaire envisagé au niveau de la cellule administrative de base qu'il faut donc maintenant aborder.

C – LA CARTE SCOLAIRE DES ANNÉES 1816-1920

On sait combien la situation de l'enseignement primaire est confuse en ce début de la Restauration : statut tellement incertain de celui qui enseigne qu'il est difficile de définir ce qu'est un instituteur, géographie variable du lieu scolaire qui ne dispose encore qu'exceptionnellement d'une maison d'école, pédagogie archaïque qui privilégie encore, comme au XVIII^e siècle, l'enseignement individuel, etc...

1 – Les sources

Théoriquement, c'est l'ordonnance du 29 février 1816 qui régit l'instruction primaire. Cette loi impose aux communes dépourvues d'enseignement (instituteur privé ou congrégation religieuse), la création d'une école accueillant tous les enfants y compris ceux des indigents qui bénéficient de la gratuité. Certes, cette obligation « morale » n'étant accompagnée d'aucune mesure coercitive, et surtout, d'aucune aide financière substantielle, elle ne pouvait que rester lettre morte dans bien des villages. D'autant que les parents n'étaient pas tenus d'envoyer leurs enfants à l'école. Le souci scolaire des autorités ne s'en traduit pas moins, parallèlement, par la réalisation d'un certain nombre d'enquêtes qui nous fournissent une première approche du réseau scolaire de l'époque. Nous disposons ainsi de deux bilans établis l'un en 1819 et l'autre en 1824.

a) L'enquête de 1819

Le dossier T 14 des Archives Départementales du Rhône nous livre deux ensembles statistiques, un pour chacun des arrondissements en 1819. Le premier, qui concerne l'arrondissement de Lyon, est un tableau de « Renseignements sur l'Instruction Primaire » dressé au cours du second semestre de l'année. Il répond à la circulaire ministérielle n^o 40 en date du 21 juin 1819 qui enjoignait aux

préfets d'enquêter dans leur département respectif pour dresser un état de la scolarisation. La correspondance émanant des communes, qui n'a été que partiellement conservée, permet, parfois, de compléter les résultats fournis par le tableau récapitulatif dressé par l'administration préfectorale. Divisé en 16 colonnes, celui-ci n'a été rempli, en fait, que pour les six premières concernant l'état des écoles et non pour les dernières visant à déterminer les souhaits. Première colonne : le chiffre de population de chaque commune. Ce chiffre est fantaisiste. Quelques sondages ont été faits pour les comparer à ceux du *Dictionnaire des Paroisses et Communes du Rhône* déjà cité. A Caluire, ils sont surestimés de plus de 20 %, à Saint-André-la-Côte sous-estimés de 50 %, etc. Les autres colonnes comprennent les effectifs scolarisables (garçons et filles) et les effectifs scolarisés (garçons et filles). Enfin, dans les trois dernières colonnes utilisées, est porté le nombre des écoles distinguées selon le type d'enseignement qu'elles donnent (enseignement mutuel, individuel ou congréganiste). Sont, malheureusement, confondues écoles de garçons et écoles de filles que les communes avaient pourtant distinguées dans leurs réponses à l'administration. Il faut noter que les services préfectoraux n'ont pas comptabilisé les instituteurs itinérants ou dont les prestations leur semblaient médiocres. C'est ainsi que ne sont pas rangés parmi les instituteurs, une « fille qui enseigne par charité », à Saint-Didier-sous-Riverie, les « gens du pays qui trois mois l'hiver enseignent » à Quincieux ou « l'instituteur à demeure seulement pendant les quatre mois d'hiver logé chez les habitants les plus aisés » des Hayes, qui n'apparaissent que dans les correspondances émanant des maires.

Le second tableau de 1819 présente « les réponses de diverses communes de l'arrondissement de Villefranche aux questions adressées par M. le Préfet relativement à l'instruction primaire (exécution du mémorial n^o 24) ». Il n'est pas complet du fait de la non-réponse de bien des communes — généralement celles qui n'ont pas d'école —, mais, à la différence du tableau de l'arrondissement de Lyon, il donne le nom des instituteurs et des institutrices, les dates de leur autorisation et de l'approbation du préfet et fait parfois part des désirs et des moyens financiers des communes.

b) L'enquête de 1824

La seconde enquête, la plus complète, se trouve être légèrement postérieure aux deux documents précédents et à la période que nous avons retenue. Elle se trouve dans le dossier T 24 des mêmes Archives. Bien que non datée, elle peut être située en 1824. Elle offre le grand avantage, sur les dossiers de T 14, d'être homogène pour tout le département : l'arrondissement de Villefranche et celui de Lyon y sont décrits selon les mêmes critères. Pour chacun d'entre eux, divisés en cantons, eux-mêmes divisés en communes, ont été mentionnés le nom des

instituteurs en fonction, ainsi que la date de leur autorisation et le contenu de leur enseignement (dans l'immense majorité des cas résumé par : lecture, écriture et calcul). Mais T 24 ne donne aucun renseignement d'ordre démographique.

c) Les actes de mariage

Nous avons essayé de compléter ces sources administratives, de manière indirecte, par la recherche des instituteurs présents au moment du mariage. Nous avons ainsi systématiquement relevé le nom de tous ceux qui y apparaissent, non seulement à titre de nouveaux mariés — bien rarement — mais surtout à titre de témoins. Plus encore que le cabaretier ou le maréchal-ferrant, l'instituteur est l'invité privilégié des mariés devant l'officier d'état civil.

2 — Une forte implantation scolaire

Le résumé statistique des renseignements offerts par ces trois sources (T 14 pour 1819, T 24 pour 1820 (10) et les actes de mariage de 1816 à 1820) a été consigné dans le tableau 5. Celui-ci appelle d'abord plusieurs commentaires d'ordre méthodologique. Les premiers sont liés à la qualité même des sources et tout particulièrement au caractère disparate des documents fournis par T 14 pour 1819. L'arrondissement de Lyon paraît avoir été suréquipé en écoles par rapport à celui de Villefranche. En fait, il se trouve que les renseignements dont on dispose pour lui intègrent une plus grande variété d'instituteurs que pour l'autre arrondissement qui n'incluent que les instituteurs autorisés. La comparaison de l'un à l'autre ne doit se faire qu'avec prudence.

Second point à noter : le peu de valeur de la dernière source pour établir une carte scolaire. Dans l'arrondissement de Lyon, seuls 32 instituteurs ont pu être découverts grâce aux actes de mariage alors, qu'en fait, 53 au moins y avaient reçu une autorisation officielle d'enseigner. Plus d'un tiers de ces derniers ne s'est jamais déplacé pour assister à un mariage civil. Ces actes ne sont pas pour autant à rejeter comme source d'information sur les instituteurs car :

— d'une part, ils font apparaître les maîtres non reconnus officiellement mais qui n'en ont pas moins joué un rôle notable au village. Peut-être, en partie, parce qu'ils cumulent deux fonctions — et ainsi leur seconde fonction nous est connue —. C'est le cas, par exemple, de Pierre François Tournassud, âgé de 40 ans en 1816, qui apparaît régulièrement jusqu'en 1820 (et même encore en 1823) à Charentay, soit comme instituteur, soit comme géomètre. Sa présence, quasiment systématique à chaque mariage civil, atteste de son influence locale. On pourrait observer la même double activité à Saint-Forgeux (canton de Tarare), où Dubessy, témoin de la majorité des mariages, est dît tantôt instituteur, tantôt seulement propriétaire.

TABLEAU 5
OMBRE DE COMMUNES POURVUES D'INSTITUTEURS - DETAIL DES SOURCES

CANTONS	Nbre de communes du canton	En 1819 (d'après T 14)			En 1820 (d'après T 24)			En 1816-1820 (d'après les actes de mariage)		
		Nbre	%	Dans T 14 seulement	Nbre	%	Dans T 24 seulement	Nbre	%	Dans ces actes seulement
Arrondissement de LYON										
LIMONEST	12	11	91,7	2	8	66,7		3	25,0	
NEUVILLE	13	7	53,9	2	9	69,2	4	2	15,4	
ST-GENIS-LAVAL	10	10	100	3	6	60,0		4	40,0	
GIVORS	10	6	60,0	4	2	20,0				
L'ARBRESLE	17	14	82,4	5	7	41,2		7	41,2	
MORNANT	12	5	41,7	2	2	16,7		2	16,7	1
ST-SYMPHORIENS/COISE	10	6	60,0	4	1	10,0		2	20,0	
VAUGNERAY	15	13	86,7	5	7	6,7		5	1,3	
ST-LAURENT-CHAM.	14	13	92,9	3	10	71,4		4	28,6	
STE-COLONBE	9	5	55,6	1	1	11,1		3	33,3	
Total arrondissement	122	90	73,8	31	53	43,4	4	32	26,2	1
Arrondissement de VILLEFRANCHE										
TARARE	16	3	18,8		5	31,3	2	2	12,5	1
VILLEFRANCHE	17	2	11,8		11	64,7	9	2	11,8	
LE BOIS-D'OINGT	18	6	33,3	3	4	22,2	2	4	22,2	3
BEAUJEU	19	4	21,1	2	10	52,6	4	4	21,1	
ANSE	14	1	7,1		9	64,3	4	6	42,9	1
THIZY	9				6	66,7	3	4	44,4	1
ST-NIZIER-D'AZERGUES	11	2	9,1		5	45,5	2	3	27,3	1
BELLEVILLE	12	1	8,3		6	50,0	4	2	16,7	1
MONSOLS	12	3	25,0	2	2	16,7	1	2	16,7	1
Total arrondissement	128	22	17,2	7	57	44,5	31	29	22,7	9
TOTAL DEPARTEMENT	250	112	44,8	38	110	44,0	35	61	24,4	10

— d'autre part, cette source permet de reconstituer certaines « carrières » d'instituteurs avant leur reconnaissance officielle par les autorités préfectorales et d'intégrer dans la carte scolaire des communes laissées à l'écart dans les documents administratifs. Jean-Marie Ygonin, qui enseigne à Anse (T 14 et T 24) où il a été autorisé à s'installer le 24 juillet 1817, n'est connu dans son poste précédent à Chambost-Allières, où il est resté pendant les années 1815 et 1816, que par la signature qu'il a apposée sur les actes de mariage de cette commune. Nous apparaît ainsi une commune qui a fait l'expérience de l'école, au moins pendant quelques années et qui nous aurait semblé totalement démunie sans cette recherche. Au total, dix communes ont été ainsi révélées. Pour l'arrondissement de Villefranche où T 14 était incomplet, cet apport reste précieux (7 % du total des communes).

Que se dégage-t-il de ces trois tableaux ? Pour une lecture synthétique, nous les avons résumés dans le tableau 6, où nous donnons le nombre de communes pourvues d'instituteurs, en tenant compte de toutes celles qui sont apparues au moins une fois dans l'une de nos trois sources. Les résultats sont intéressants : trois communes sur quatre, dans le département du Rhône, dès la Restauration, ont connu un enseignement primaire, au moins temporairement, au cours des années 1816-1820 (11) (cf. carte 5). Enseignement religieux, individuel, itinérant, quelque soit son « style » et sa qualité, il n'en est pas moins certain qu'une présence scolaire a été manifeste, au moins pour les garçons. Si l'école n'est pas encore inscrite dans le paysage, l'instituteur, lui, est un personnage familier. Le département est ainsi parmi les mieux placés de toute la France. Il est bien loin devant les académies de Rennes ou de Clermont où l'on ne dénombrait, à la même époque, qu'un instituteur pour 12 communes (12)

3 — *Scolarisation et alphabétisation*

La densité du quadrillage scolaire n'est, d'ailleurs, pas systématiquement en relation avec une meilleure alphabétisation. Certes, Limonest, le canton le plus alphabétisé, a 92 % de ses communes qui prennent en charge un instituteur et Sainte-Colombe, à la queue de l'arrondissement de Lyon, à peine plus d'une commune sur deux. Mais Saint-Laurent-de-Chamousset, pourtant proche de Sainte-Colombe pour le pourcentage de signants, dépasse Limonest en équipement scolaire. Depuis *Lire et Écrire*, on sait combien le mouvement d'alphabétisation n'est pas strictement dépendant de la scolarisation. Plus qu'à la quantité d'écoles l'alphabétisation serait-elle liée à la qualité de l'enseignement ?

Le tableau 7 regroupe, par canton, les écoles dirigées par un instituteur autorisé (T 24).

TABLEAU 6
NOMBRE DE COMMUNES POURVUES D'INSTITUTEURS

CANTONS	Nbre de communes	Communes pourvues d'instituteurs	
		Nbre	%
Arrondissement de LYON			
LIMONEST	12	11	91,7
NEUVILLE	13	11	84,6
ST-GENIS-LAVAL	10	10	100
GIVORS	10	6	60,0
L'ARBRESLE	17	14	82,4
MORNANT	12	6	50,0
ST-SYMPHORIEN S/COISE	10	6	60,0
VAUGNERAY	15	13	86,7
ST-LAURENT-CHAM.	14	13	92,9
STE-COLOMBE	9	5	55,6
Total arrondissement	122	95	77,9
Arrondissement de VILLEFRANCHE			
TARARE	16	6	37,5
VILLEFRANCHE	17	11	64,7
LE BOIS D'OINGT	13	11	81,1
BEAUJEU	19	11	57,9
ANSE	14	10	71,4
THIZY	9	7	77,8
ST-NIZIER-D'AZERGUES	11	6	54,6
BELLEVILLE	12	7	58,3
MONSOLS	12	5	41,7
Total arrondissement	128	74	57,8

CARTE 5
Implantation scolaire cantonale

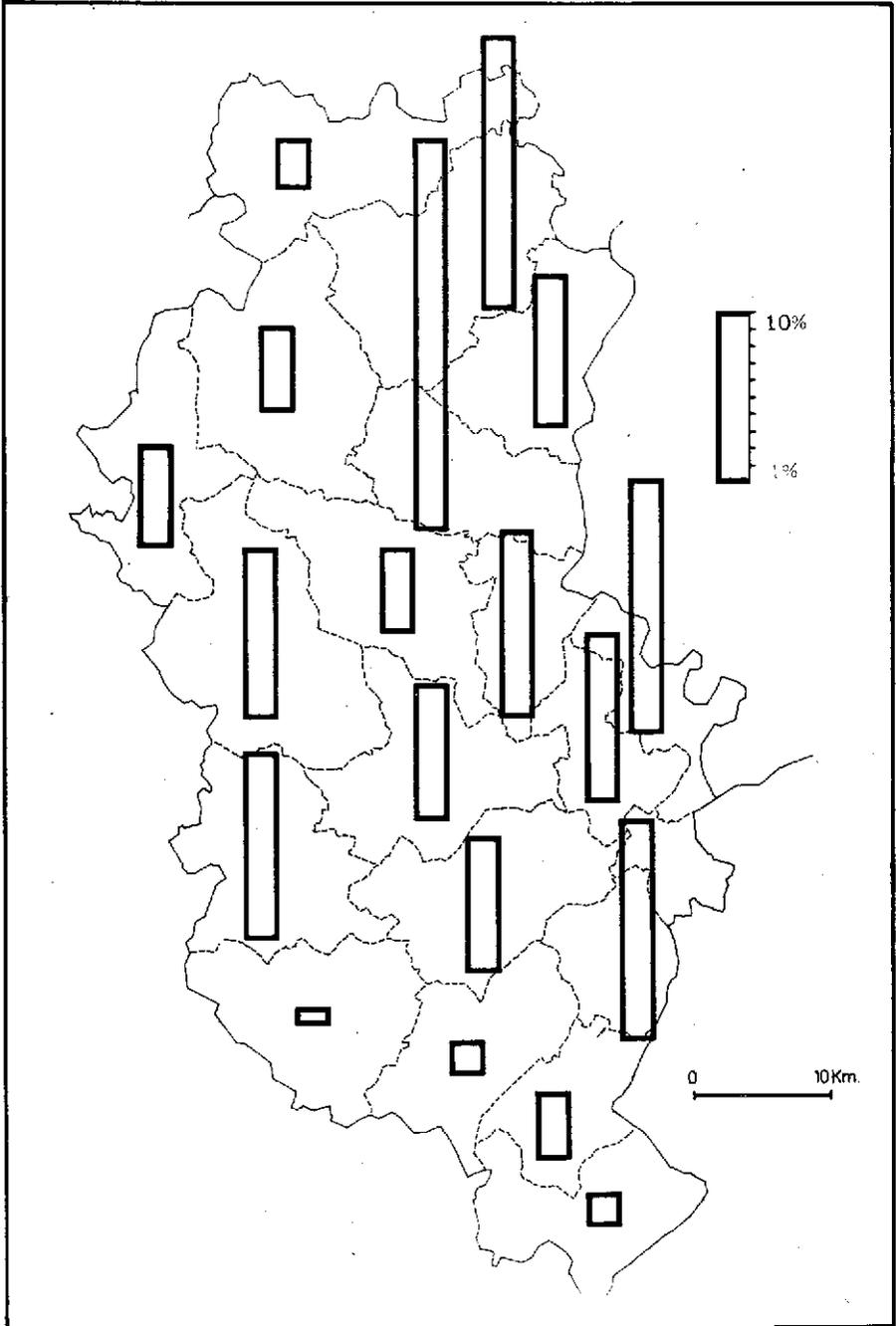
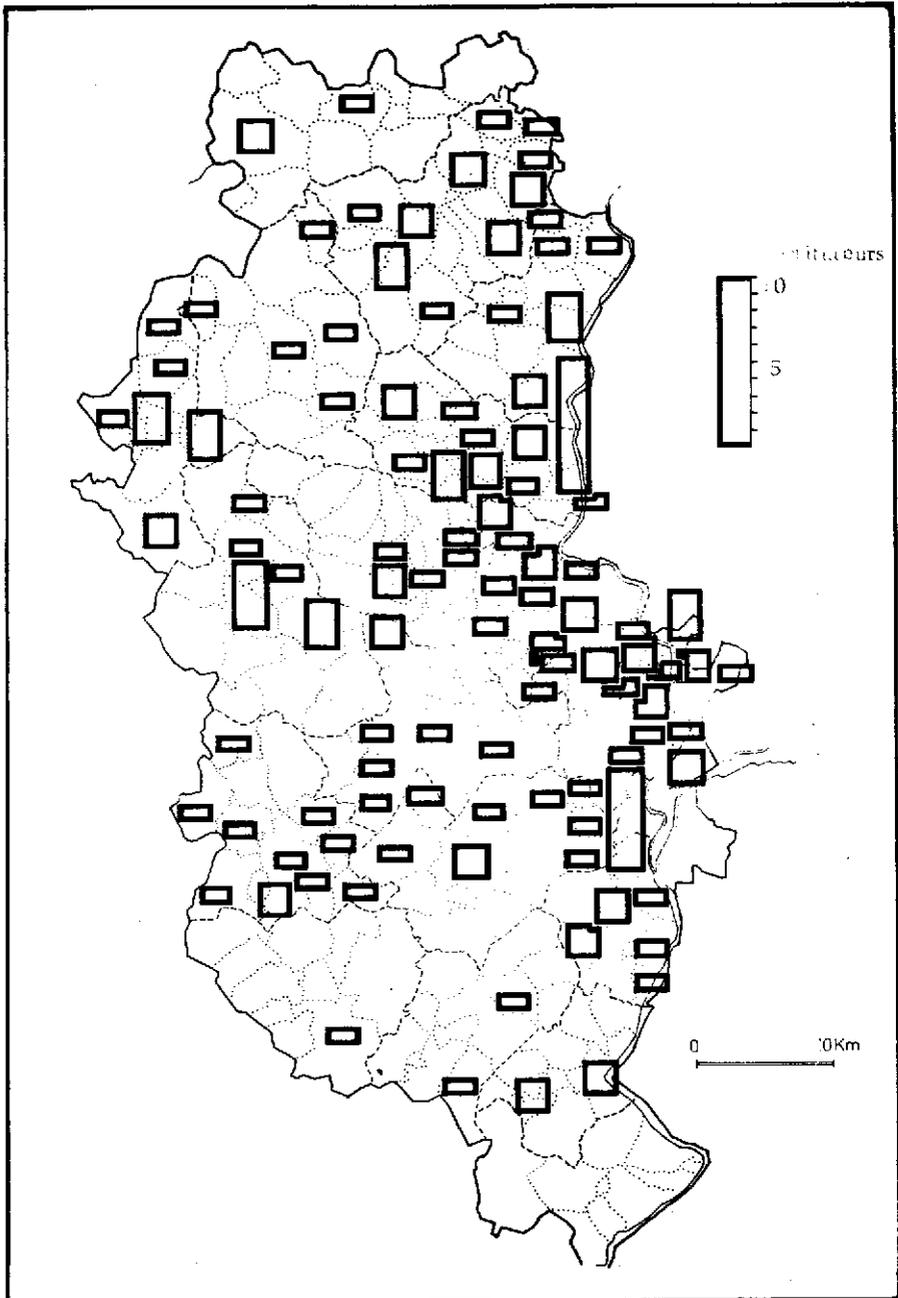


TABLEAU 7
NOMBRE D'ECOLES DIRIGÉES PAR UN INSTITUTEUR AUTORISÉ (*)

Arrondissement de LYON		Arrondissement de VILLEFRANCHE	
LIMONEST	10	TARARE	10
NEUVILLE	15	VILLEFRANCHE	23
ST-GENIS-LAVAL	13	LE BOIS D'OINGT	5
GIVORS	4	BEAUJEU	16
L'ARBRESLE	8	ANSE	12
MORNANT	2	THIZY	11
ST-SYMPHORIEN S/COISE	1	ST-NIZIER-D'AZERGUES	5
VAUGNERAY	8	BELLEVILLE	9
ST-LAURENT-CHAM.	11	MONSOLS	3
STE-COLOMBE	2		

(*) Les chiffres donnés par canton ne correspondent pas à ceux du tableau 5 (d'après T₂₄) auxquels ils sont fréquemment supérieurs parce qu'une même commune peut entretenir plusieurs instituteurs. Le nombre des instituteurs autorisés d'un canton est ainsi supérieur au nombre de communes pourvues d'un enseignement reconnu.

CARTE 6
Les instituteurs autorisés en fonction dans les communes en 1820



Les liens entre présence d'un instituteur qualifié et massivité des taux d'alphabétisation n'apparaissent guère plus clairement. Certes, dans l'arrondissement de Lyon, les trois cantons en tête de l'alphabétisation sont aussi les mieux pourvus de maîtres avec chacun plus de 10 instituteurs reconnus. Mais les liens ne sont pas aussi évidents partout : Saint-Laurent-de-Chamousset et le Bois d'Oingt introduisent des exceptions difficilement explicables. Par rapport à leur score de signatures, Saint-Laurent paraît toujours suréquipé et le Bois d'Oingt sous-équipé comme Givors ou Mornant. Tarare, en tête de l'arrondissement de Villefranche et Limonest de celui de Lyon, n'arrivent qu'en 8e et 9e positions dans le classement de l'encadrement scolaire.

94 — *Alphabétisation, scolarisation et richesse des communes*

Pour établir un indice de la prospérité relative des communes, nous avons eu recours aux registres des contributions (sous série 4 P des Archives Départementales du Rhône). Quatre grands impôts étaient alors prélevés : la contribution foncière, les contributions personnelle et mobilière, l'impôt sur les portes et fenêtres et les patentes. Certes, ce n'étaient pas des impôts locaux, mais ce qui nous intéresse ici n'est pas de savoir le revenu exact dont disposaient les communes, mais de classer ces dernières en fonction de leur prospérité. L'école étant un investissement collectif, nous n'avons pas jugé utile de rapporter l'impôt à une moyenne individuelle. Ce sont les seules capacités communales qui ont retenu notre attention (13).

Pour l'année 1816, que nous avons choisie comme référence, l'arrondissement de Lyon (sans Lyon), a prélevé 1.533.590 F sur l'ensemble de ses habitants, et celui de Villefranche 1.427.665 F, ce qui donne une moyenne de 12.570 F dans chaque commune du premier et 11.153 F dans le second, à peine moins riche. Constatons immédiatement que les communes pourvues d'instituteurs ont payé 14.798 F dans l'arrondissement de Lyon et 15.093 F dans celui de Villefranche. D'où première conclusion : la richesse des communes est un facteur favorable à l'installation d'un instituteur et ceci d'autant plus que le milieu environnant est moins prospère.

La répartition des communes en cinq tranches d'impôts, de moins de 5.000 F à plus de 50.000 F, — (voir tableaux 8 A et B) permet de préciser l'influence de la richesse. Plus les communes appartiennent à une tranche élevée, plus elles se donnent les moyens de scolariser leur population enfantine. Dans l'arrondissement de Lyon, par exemple, alors que les communes les moins aisées n'entretiennent un instituteur que dans un cas sur quatre, c'est plus d'une sur deux qui y consent dans la prospère tranche supérieure. Dans l'arrondissement de Villefranche, légèrement moins fortuné, la richesse est encore plus déter-

minante : les communes pauvres ne sont que 17 % à pouvoir s'offrir un instituteur et la tranche supérieure, par contre, est bien mieux équipée que dans celui de Lyon (78,5 % contre 54,6 %).

Les disparités cantonales méritent une attention particulière. Observons, en premier lieu, la situation des deux cantons qui, dans l'arrondissement de Lyon, sont placés aux extrémités de la hiérarchie des taux d'alphabétisation : Limonest en tête et Sainte-Colombe en fin de liste. Avec 17.000 F d'impôt moyen par commune, Sainte-Colombe supprime Limonest et arrive même en 2e position dans le classement des cantons d'après la richesse de leurs communes. Or, seule une d'entre elles, la plus riche — c'est aussi le chef-lieu — imposée à 40.000 F, est pourvue d'un instituteur autorisé. Les autres, même aisées, n'en entretiennent pas. Autre cas intéressant, celui de Neuville : c'est le canton qui dispose d'une des meilleures couvertures scolaires du département (69,2 %) mais il est loin d'être le canton le plus riche (10e rang). Les communes qui sont scolarisées sont, cas unique, dans cet arrondissement, moins aisées que les autres, et ce sont celles de la tranche 5.000-10.000, les plus nombreuses, qui sont aussi les mieux pourvues d'instituteurs, puisque toutes font l'effort d'en entretenir un.

Dans l'arrondissement de Villefranche, on remarque aussi que les communes les plus riches ne sont pas toujours systématiquement les plus scolarisées (Saint-Nizier fait exception) et que l'alphabétisation n'est ni fonction de la scolarisation, ni fonction de la richesse. C'est Tarare qui en est l'exemple frappant. En tête de tous les cantons pour le taux d'alphabétisation, il n'a pourtant presque pas d'instituteurs autorisés et, en outre, c'est un canton pauvre (12e rang pour les revenus) avec 9.969 F d'impôt annuel, la moitié moins qu'à Sainte-Colombe. Ainsi s'impose une deuxième conclusion : le comportement des communes face à la culture écrite échappe à un déterminisme matérialiste; l'aisance favorise le développement scolaire et l'alphabétisation mais elle ne suffit à expliquer ni l'un ni l'autre.

5 — *Typologie des cantons*

Une typologie des cantons du Rhône peut ainsi se dessiner en ces débuts du XIXe siècle.

* Les cantons où les communes sont à la fois riches, alphabétisées et scolarisées comme Limonest, Villefranche ou Saint-Genis-Laval. Les communes y paient au moins 10.000 F d'impôt en moyenne chaque année, la couverture scolaire y dépasse 50 % et l'alphabétisation des hommes y est supérieure à 60 %. Ce sont les cantons proches de Lyon ou qui sont situés sur le grand axe Nord-Sud déjà bien repéré. La situation géographico-économique est ainsi déterminante.

TABLEAU 8 A
RICHESSE DES COMMUNES ET IMPLANTATION SCOLAIRE - Arrondissement de LYON

C A N T O N S	M O N T A N T D E L ' I M P Ô T												TOTAL	(4)	(5)	Ecartis (7)			
	1.000 à 5.000 F		5.001 à 10.000 F		10.001 à 20.000 F		20.001 à 50.000 F		50.001 à 100.000 F		TOTAL								
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)							
Arrondissement de LYON																			
L'IMPONEST	2	1	50,0	4	2	50,0	3	2	66,6	3	2	66,6	12	7	58,3	15.221	16.193	3	+ 972
NEUVILLE	1	0,0		5	5	100	4	2	50,0	3	2	66,6	13	9	69,2	12.502	12.212	6	- 290
ST-GENIS-LAVAL				4	4	250,0	4	4	66,6	6	4	66,6	10	6	60,0	24.175	28.081	1	+ 3.906
GIYORS	1			4	1	25,0	3			2	1	50,0	10	2	20,0	13.110	19.420	5	+ 6.310
L'ABBRESLE	4	1	25,0	9	3	33,0	4	3	75,0				17	7	41,1	7.952	10.075	10	+ 2.123
MORHANT	3			3			4	1	25,0	2	1	50,0	12	2	16,6	10.672	18.018	7	+ 7.346
ST-SYMPHORIENS/COISE				4			3			3	1	33,3	10	1	10,0	15.146	34.556	4	+ 19.410
VAUGNERAY	4	1	25,0	5	3	60,0	6	3	50,0				15	7	46,7	8.726	10.072	8	+ 1.346
ST-LAURENT-CHAM.	4	2	50,0	6	5	83,3	4	3	75,0				14	10	71,4	8.118	8.734	9	+ 616
STE-COLOMBE	1			3			2			3	1	33,3	9	1	11,1	17.364	39.932	2	+ 22.568
Total arrondissement	20	5	25,0	43	19	44,2	37	16	43,2	22	12	54,6	122	52	42,6	12.570	14.798		

(1) Nombre de communes

(2) Communes pourvues d'écoles

(3) Pourcentage

(4) Richesse moyenne des communes (en Francs)

(5) Richesse moyenne des communes pourvues d'écoles (en Francs)

(6) Rang de richesse des communes.

(7) Entre la richesse moyenne des communes et la richesse

moyenne des communes pourvues d'écoles

TABLEAU 0 B
RICHESSE DES COMMUNES ET IMPLANTATION SCOLAIRE - Arrondissement de VILLEFRANCHE

C A N T O N S	M O N T A N T D E L I M P O T												TOTAL	(4)	(5)	(6)	Ecart (7)				
	1.000 à 5.000 F		5.001 à 10.000 F		10.001 à 20.000 F		20.001 à 50.000 F		50.001 à 100.000 F		TOTAL										
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)									
Arrondissement de VILLEFRANCHE																					
TARARE	5	1	20,0	4	2	50,0	6	1	16,6	1	1	100			16	5	31,2	9.969	14.091	5	+ 4.122
VILLEFRANCHE	4	2	50,0	3	1	33,3	7	5	71,4	2	2	100	1	100	17	11	64,7	14.963	18.753	2	+ 3.790
LE BOIS D'INGT	4	1	25,0	10	1	10,0	3	2	66,6	1					18	4	22,2	8.543	10.382	7	+ 1.839
BEAUJEU	3			4			8	5	62,5	4	4	100			19	9	47,3	12.705	18.659	4	+ 5.954
ANSE	3			5	4	80,0	5	4	80,0	1	1	100			14	9	64,2	9.792	11.985	6	+ 2.193
THIZY	1			2			5	5	100	1	1	100			9	6	66,6	12.932	15.384	3	+ 2.452
ST-NIZIER-D'AZERQUES				8	3	37,5	3	2	66,6						11	5	45,5	8.247	7.799	8	- 448
BELLEVILLE				3	1	33,3	5	3	60,0	4	2	50,0			12	6	50,0	16.190	18.767	1	+ 2.577
MONSOLS				4	5	120,0	3	1	33,3						12	2	16,7	6.743	9.829	9	+ 3.086
Total arrondissement	24	4	16,7	44	13	29,5	45	28	55,6	14	11	78,5	1	100	128	57		11.153	15.093		

(1) Nombre de communes

(2) Communes pourvues d'écoles

(3) Pourcentage

(4) Richesse moyenne des communes (en Francs)

(5) Richesse moyenne des communes pourvues d'écoles (en Francs)

(6) Rang de richesse des communes

(7) Entre la richesse moyenne des communes et la richesse moyenne des communes pourvues d'écoles

* Les cantons pauvres, peu scolarisés et peu alphabétisés. L'exemple typique est celui de Monsols, montagnard, isolé, subsistant avec peine. Il s'inscrit dans la même logique que le groupe précédent, illustrant le rôle de la géographie économique dans le processus d'alphabétisation et tout particulièrement celui des axes commerciaux et de la proximité des villes.

* Une masse assez indifférenciée de cantons insérés dans le même schéma mais dans une moyenne médiocre. L'alphabétisation y reste faible, la couverture scolaire modeste autant que les signes susceptibles de révéler une évolution. Ce sont les cantons ruraux du cœur du département, des monts du Beaujolais non viticole et du Lyonnais, Saint-Nizier-d'Azergues, l'Arbresle et Vaugneray.

Les autres cantons sont en position contradictoire par rapport à cette logique. On trouve en effet :

* des cantons riches, mais peu scolarisés et peu alphabétisés. Ce sont les pays de vignobles comme Sainte-Colombe et Belleville qui baignent encore largement dans une culture orale.

* des cantons pauvres ou peu riches, comme Tarare ou Givors, peu scolarisés mais alphabétisés, qui, en voie d'industrialisation rapide, ont besoin de l'écrit pour progresser.

* un canton original, Thizy, relativement prospère grâce à ses activités textiles, encore peu alphabétisé (taux inférieur à la moyenne du département — sans Lyon —) mais engagé dans un rattrapage conscient, à l'aide d'un des plus forts quadrillages scolaires du département (le 2e, après Neuville).

* des cantons pauvres peu alphabétisés, mais en voie de scolarisation dense : Saint-Laurent-de-Chamousset est de ceux-là.

Ainsi, à une situation traditionnelle qui associait l'alphabétisation à la scolarisation, la scolarisation à la prospérité et la prospérité à la vie commerciale, se substitue, à l'aube du XIXe siècle, une nouvelle géographie dans laquelle l'industrialisation est le facteur déterminant, qu'elle ait, ou non, déjà fait naître l'école, qu'elle soit, ou non, liée à la richesse.

Mais cette carte scolaire ne rend pas compte directement du degré d'alphabétisation enregistré au cours des années 1816-1820 qui doit aussi être éclairé par une analyse de faits antérieurs à cette période. C'est toute une dynamique qui est en cause, dont nous abordons maintenant quelques aspects.

II — DYNAMIQUE DE L'ALPHABÉTISATION

Nous nous proposons, dans un premier temps, de mesurer la dynamique de l'alphabétisation, c'est-à-dire de saisir le rythme de sa progression, et dans un second temps, de tenter de l'expliquer. Pour mesurer ce mouvement — supposé ascendant — en l'absence de plusieurs coupes susceptibles de fournir les jalons indispensables à toute comparaison, seules deux approches restent possibles, qui reposent sur une même méthode : l'étude des disparités entre les différentes générations qui apparaissent dans cette unique coupe des années 1816-1820. Les mariés n'étant pas tous du même âge, on analysera, d'une part, les disparités entre les différentes générations qui les composent; d'autre part, les écarts entre le taux d'alphabétisation des époux et celui de leurs parents présents à l'acte de mariage. L'influence de la Révolution et d'une éventuelle demande scolaire antérieure à nos années seront ainsi mises en évidence. On pourra saisir dans quelle mesure la conclusion de MM. Furet et Ozouf : « elle (la Révolution) ne modifie pas, sauf exceptions locales, les rythmes de l'alphabétisation » (14), s'applique au département du Rhône.

A — LES DISPARITÉS ENTRE GÉNÉRATIONS

1 — Les disparités selon l'âge au mariage

La répartition des époux en six tranches d'âge (cf. tableau 9) laisse apparaître que les effectifs les plus nombreux se regroupent dans la classe des 20-24 ans et que près des deux tiers des époux ont moins de 30 ans. Ce sont donc des hommes jeunes. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est l'aptitude à signer que présentent les différentes générations. Remarquons d'abord que l'on observe, sans surprise, une proportion plus élevée d'alphabétisés parmi les jeunes que parmi les plus âgés. Il est plus important de souligner la valeur de l'écart : 13 points qui sépare les moins de 20 ans (64,0%) des plus de 40 ans (51,0%). Même si l'on tient compte du fait que le faible taux des classes «âgées» est aussi explicable par un oubli de la pratique de l'écriture, que par une formation moins efficace, cet écart reste significatif d'une certaine progression de l'alphabétisation. En second lieu, on remarquera la relative homogénéité des classes de 20 à 40 ans : pour chacune d'elles, le taux s'établit aux alentours des 59,0%. L'âge n'a aucun effet discriminatoire sur les classes d'âge moyen. Seule les «très jeunes», ou les «très vieux» se distinguent de la masse. Les premiers sont en avance de 5 points et les derniers en retard de 3 points sur la classe d'âge la plus proche. Enfin, 3ème point à souligner, qui découle du précédent, la rupture marquée entre la classe des 35-39 ans peu différente des plus jeunes (et même légèrement plus alphabétisée que celle des 20-24 ans) et la classe des 40 ans et plus. Or, ces plus de 40 ans sont nés avant 1780, donc ils n'ont pu être scolarisés qu'au cours des années qui ont

TABLEAU 9

AGE AU MARIAGE ET TAUX D'ALPHABETISATION

	H O M M E S					F E M M E S				
	Age au mariage		Age des "signants"			Age au mariage		Age des "signantes"		
	Nbre	% ↓	Nbre	% ↓	% →	Nbre	% ↓	Nbre	% ↓	% →
- 20 ans	233	3,4	149	3,7	64,0	1.131	15,3	587	23,3	51,9
20 à 24 ans	2.272	33,0	1.341	33,0	59,0	3.040	41,1	1.143	45,3	37,6
25 à 29 ans	2.163	31,4	1.295	31,9	59,9	1.892	25,6	528	20,9	27,9
30 à 34 ans	1.257	18,3	740	18,2	58,9	776	10,5	154	6,1	19,8
35 à 39 ans	549	7,9	326	8,0	59,4	338	4,6	72	2,9	21,3
40 ans et +	408	5,9	208	5,1	51,0	215	2,9	41	1,6	19,1
TOTAL	6.882 *	100	4.059	100	59,0	7.392 **	100	2.525	100	34,2

* Ce total diffère du total général de 7.237, car l'âge de 355 individus est inconnu (dont 203 qui ont signé leur acte de mariage).

** Il manque 504 femmes dont l'âge est inconnu. 138 ont su signer.

précédé la Révolution. Il semblerait que l'on ait ainsi repéré une accélération de l'alphabétisation due à la Révolution, et phénomène plus intéressant, relevé la trace d'un enseignement plus efficace puisqu'il paraît avoir marqué plus durablement les esprits qui lui ont été soumis.

Ce même tableau, établi pour les femmes, est également riche d'enseignement. Mais bien différent de celui des hommes. Certes, elles aussi, se sont mariées jeunes. 15,3 % d'entre elles ont moins de 20 ans et 18 % seulement plus de 30. Mais, à la différence des hommes, on observe, dans leurs rangs, une diffusion remarquable de l'alphabétisation qui sépare les plus jeunes des plus âgées par un écart de plus de 32 points. C'est ainsi qu'en une « génération » — si l'on estime que les plus de 40 ans auraient pu donner naissance aux moins de 20 ans — les femmes ont rejoint les hommes de l'âge de leur père (51 % de signatures). Le département du Rhône a ainsi opéré au cours de la Révolution et de l'Empire un rattrapage spectaculaire en matière d'alphabétisation féminine. Cette période marque une accélération tout à fait remarquable de l'accession des femmes à la culture écrite.

a) Age au mariage et période de scolarisation

Avant d'aborder l'analyse du rythme de progression par canton, il est indispensable, si on veut bien comprendre le mouvement général, de disposer d'un tableau des périodes d'acquisition de la lecture et de l'écriture auxquelles renvoie l'âge des époux. Nous avons dû, pour simplifier, et pour découper des périodes cohérentes, partir d'une hypothèse théorique, sans doute sujette à remise en cause dans bien des cantons. Nous avons, en effet, considéré que tous ces époux avaient été scolarisés (ou, par tout autre moyen, avaient acquis les bases de l'écriture) à l'âge de 8 ans. C'est l'âge médian entre 6 et 10. En-deça, l'apprentissage sans entraînement ultérieur ne pouvait pas avoir laissé grande trace dans l'esprit des enfants, au-delà, l'acquisition de connaissances portait sur d'autres domaines du savoir intellectuel et dans la grande majorité des cas, l'appel aux tâches agricoles et parfois professionnelles, ne laissait guère de temps aux préoccupations théoriques. Malgré ce parti pris, et le flou des classes d'âge ainsi délimitées, on propose le tableau suivant (tableau 10).

C'est la classe des 35-39 ans qui est la plus hétérogène. Elle ne comprend, fort heureusement, qu'assez peu d'effectifs (10 %).

Tableau 10

AGE AU MARIAGE ET PÉRIODE DE SCOLARISATION

Époux mariés	Nés	Ont eu 8 ans ou ont été scolarisés en	Sous
à moins de 20 ans	après 1796-1800	1804-1808	l'Empire
de 20 à 24 ans	en 1792-1800	1800-1808	l'Empire
de 25 à 29 ans	en 1787-1795	1795-1803	le Directoire
de 30 à 34 ans	en 1782-1790	1790-1798	la Révolution
de 35 à 39 ans	en 1777-1785	1785-1793	Avant la Révolution
plus de 40 ans	avant 1780	avant 1788	Révolution Terreur Avant la Révolution

b) L'évolution des taux masculins

L'analyse repose donc sur cette chronologie qui doit rester présente à l'esprit dans l'examen du tableau 11 qui donne les taux d'alphabétisation cantonaux des différentes classes d'hommes. Ce tableau est intéressant pour l'approche des premiers effets de la Révolution et pour l'établissement d'une géographie des rythmes de l'accession à l'écrit.

On constate, en effet, que dans tous les cantons (15) où les classes d'âge le plus élevé sont alphabétisées à moins de 50 %, elles sont suivies par des générations qui marquent un progrès décisif dans l'aptitude à signer : la fin du XVIII^e siècle et particulièrement les premières années de la Révolution, sous la Constituante, entraînent une accélération du processus d'alphabétisation, et ceci, donc, pour une majorité de cantons, ceux qui étaient encore très nettement sous-alphabétisés. Quelques exemples sur ces écarts entre deux générations (celle des 30 à 34 ans (16) — celle des plus de 40 ans) : à l'Arbresle, il est de 30 points, à Givors de 24 points, à Anse de 29 et à Belleville de 21, etc. Pour cette majorité de cantons, la période révolutionnaire a eu un effet particulièrement bénéfique.

Par contre, pour un second groupe de cantons, ceux qui sont partis d'un bon niveau, comme Limonest (70 %), Saint-Genis-Laval (61,9 %) ou Beaujeu (76,4 %) l'ébranlement d'un système scolaire depuis longtemps bien en place est notable au cours des premières années de la Révolution. Trente ans plus tard, les cohortes de garçons scolarisés au cours des années 1785 à 1795 en

portent la marque : elles signent moins fréquemment leur acte de mariage que leurs aînées. Il faut attendre le Directoire pour que la reprise de l'instruction écrite marque à nouveau durablement les jeunes garçons. Sauf à Beaujeu, toutefois, où la perturbation sociale a été telle que le rattrapage n'était pas encore effectué au début de l'Empire. Ce canton, qui est en tête des 19 cantons du Rhône pour l'alphabétisation des classes « âgées » — de plus de 40 ans —, n'occupe que la 5^e place pour les jeunes de moins de 20 ans. C'est donc essentiellement le passage d'un système scolaire à un autre qui est facteur de trouble. Il n'en reste pas moins que les multiples efforts entrepris par la Constituante et les régimes qui l'ont suivi pour en créer là où tout était à faire ont porté leur fruit dans les secteurs les plus défavorisés.

Rien n'est plus significatif, à cet égard, que la trajectoire suivie par un 3^e groupe de cantons, ceux des montagnes, et tout particulièrement par celui de Monsols. La dynamique de l'alphabétisation dans ce canton, pour être unique n'en est pas moins exemplaire des réussites révolutionnaire et impériale : les classes âgées totalement analphabètes — certes, le chiffre repose sur une base faible mais les générations intermédiaires ne sont guère favorisées non plus — côtoient des jeunes gens — et là, la base statistique est suffisante — qui sont les plus alphabétisés (85,7 %) de tout le département ! et plus, même, que les Lyonnais dans leur ensemble (85,2 %) ! D'autres cantons, longtemps défavorisés, connaissent la même évolution : Mornant en 3^e position dans le classement des jeunes générations (80 %) est en-dessous de la moyenne pour les générations anciennes. C'est surtout sous l'Empire que sa situation s'est améliorée. Saint-Symphorien-sur-Coise, 4^e avant la fin pour les plus de 40 ans, double son score en pleine Révolution et achève sous l'Empire son rattrapage, pour occuper, en définitive parmi les jeunes, la 4^e position.

On distingue encore un quatrième petit groupe de cantons : ceux qui stagnent dans la médiocrité. Partis d'un niveau moyen, ils y restent. C'est le cas de bien des cantons de montagne : Sainte-Colombe sur les pentes du Pilat, Vaugneray dans les monts du Lyonnais, Saint-Laurent-de-Chamousset. Ici, un homme sur deux environ parvient à signer son nom, sans que ce pourcentage varie beaucoup d'une période à l'autre. Quelques hauts, quelques bas, mais ils sont de faible amplitude, sans signification profonde et sans effet durable. Ces cantons échappent encore au mouvement. C'est dire que les cantons de montagne ne sont pas tous sur le modèle de Monsols.

Enfin, cette typologie serait incomplète si elle n'abordait pas le cas spectaculaire de trois cantons qui connaissent une évolution contraire à celle des autres : une désalphabétisation. C'est à Thizy que le phénomène est le plus frappant : le pourcentage de signants s'y abaisse de 70 % dans les classes âgées

TABLEAU 11
ALPHABETISATION DES DIFFERENTES CLASSES D'AGE MASCULINES

CANTONS	de 20 ans			20 à 24 ans			25 à 29 ans		
	Nbre d'époux	Nbre d'époux signant	%	Nbre d'époux	Nbre d'époux signant	%	Nbre d'époux	Nbre d'époux signant	%
Arrondissement de LYON									
LIRONLST	8	6	75,0	131	98	74,8	98	72	73,5
NEUVILLE	11	9	81,8	141	99	70,2	115	76	66,1
ST-GENIS-LAVAL	11	8	72,7	152	97	63,8	133	98	73,7
GIVORS	9	7	77,8	15	12	80,0	126	79	62,7
L'ARBRESLE	7	5	71,4	116	71	61,2	119	80	67,2
MORANT	5	4	80,0	87	52	59,8	86	51	59,3
ST-SYMPHORIEN S/COISE	10	8	80,0	90	52	57,8	99	61	61,6
VAUGNERAY	8	4	50,0	125	73	58,4	128	67	52,3
ST-LAURENT-CHAM.	5	2	40,0	95	52	54,7	107	55	51,4
STE-COLOMBE	6	3	50,0	81	43	53,1	66	26	39,4
Total arrondissement	80	56	70,0	1.033	649	62,8	1.077	665	61,8
Arrondissement de VILLEFRANCHE									
TARARE	29	16	55,2	217	133	61,3	165	114	69,1
VILLEFRANCHE	8	5	62,5	156	101	64,7	156	81	59,6
LE BOIS D'ONGI	8	4	50,0	115	74	64,4	109	63	57,8
BEAUJEU	12	9	75,0	138	71	51,5	147	81	55,1
ANSE	4	3	75,0	34	54	64,3	78	40	51,3
THEZY	32	13	40,6	218	110	50,5	170	94	55,3
ST-VIZIER-D'AZERGUES	25	14	56,0	155	64	48,1	110	61	55,5
BELLIVILLE	7	5	71,4	89	48	53,9	105	63	60,0
MONSOLS	28	24	85,7	89	37	41,6	66	33	50,0
Total arrondissement	153	93	60,8	1.259	692	55,9	1.086	639	58,0
TOTAL DEPARTEMENT	233	149	64,0	2.292	1.341	59,0	2.163	1.295	59,9

TABLEAU 11

(Suite)

30 à 34 ans			35 à 39 ans			40 ans et +			TOTAL		
Nbre d'époux	Nbre d'époux signant	%	Nbre d'époux	Nbre d'époux signant	%	Nbre d'époux	Nbre d'époux signant	%	Nbre d'époux	Nbre d'époux signant	%
70	45	64,3	24	16	66,7	20	14	70,0	351	251	71,5
52	30	57,7	22	17	77,3	14	9	64,3	355	240	67,6
74	50	67,6	24	13	54,2	21	13	61,9	415	279	67,2
80	54	67,5	63	43	68,3	16	7	43,8	309	202	65,4
80	46	57,5	38	18	47,4	22	6	27,3	382	226	59,2
49	30	61,2	32	20	62,5	36	18	50,0	295	175	59,3
44	24	54,5	15	9	60,0	27	9	33,3	285	163	57,2
61	29	47,5	22	13	59,1	24	10	41,7	368	196	53,3
67	31	46,3	29	14	48,3	24	10	41,7	327	164	50,2
48	24	50,0	13	6	46,2	11	5	45,5	225	107	47,6
625	363	58,1	282	169	59,9	215	101	50,3	3.312	2.003	60,5
98	62	63,3	35	25	71,4	31	18	58,1	575	368	64,0
103	65	63,1	60	36	60,0	29	15	51,7	492	303	61,6
58	39	67,2	30	15	50,0	21	13	61,9	341	208	61,0
70	44	62,9	28	17	60,7	17	13	76,5	412	235	57,0
45	27	60,0	26	12	46,2	13	4	30,8	250	140	56,0
89	52	58,4	26	19	73,1	30	21	70,0	565	309	54,7
78	41	52,6	23	13	56,5	27	17	63,0	396	210	53,0
60	31	51,7	25	13	52,0	20	6	30,0	306	166	54,3
31	16	51,6	14	7	50,0	5	0	-	233	117	50,5
632	377	59,7	267	157	58,8	193	107	55,4	3.570	2.056	57,6
1.257	740	58,9	549	326	59,4	408	208	51,0	6.882	4.059	59,0

à 40,6 % chez les jeunes, et, ceci, par un mouvement régulièrement descendant. Au Bois d'Oingt, la chute est de moindre ampleur bien qu'elle soit de près de 12 points et que, comme à Tarare, elle suive une courbe plus turbulente. Ce sont les trois cantons de l'ouest textile qui sont pourtant parmi les plus alphabétisés au niveau général (toutes classes d'âge confondues).

Deux facteurs d'explication peuvent être envisagés. D'une part, la mobilité; d'autre part, l'âge au mariage. En effet, les différences observées entre les plus âgés et les plus jeunes impliquent, peut-être, une différence d'origine géographique, les plus jeunes correspondant à une vague d'immigration, attirée par l'industrie et quittant des zones rurales défavorisées sur le plan de l'alphabétisation alors que les anciens seraient plus majoritairement issus du village, fortement alphabétisé, où ils se marient. Nous avons appliqué cette hypothèse aux deux cantons de Tarare et de Thizy, et constaté qu'elle ne se vérifie que pour le second. Dans le canton de Tarare, sur 24 hommes mariés à plus de 40 ans, 9 seulement étaient originaires du même village. Les migrants sont donc majoritaires (62,5 %), certains venant de loin, du Puy-de-Dôme ou même du Wurtemberg. Parmi les jeunes de moins de 20 ans, 6 seulement sur 25 (24 %) sont «étrangers» au village où ils se marient mais ils sont pour la plupart issus du même canton — un seul est né hors du département (et encore, dans un département limitrophe) — Ce ne sont donc pas les migrants «défavorisés» qui expliquent le faible taux d'alphabétisation des jeunes classes. La conclusion inverse — les anciens sont plus alphabétisés parce qu'ils appartiennent à une immigration lointaine — serait plus vraie. Mais dans le canton de Thizy, les proportions sont inversées : le pourcentage d'immigrants parmi les plus de 40 ans est de 38 % et de 56,6 % parmi les moins de 20 ans. Il y a dans ce canton une attraction élevée sur les jeunes qui n'ont pas accédé à l'écrit — sur 11 «étrangers» anciens, 8 signaient (72,7 %), sur 13 «étrangers» jeunes, 6 seulement signent (46,2 %) — qui ne se vérifie pas à Tarare où 60 % des «étrangers» anciens signaient contre 66,6 % des jeunes. Tarare tourné vers la mousseline attirerait peu d'«étrangers», absorbant prioritairement la population autochtone et sélectionnant sur l'extérieur une main-d'œuvre plus «qualifiée» que Thizy lancé dans la production d'articles plus «classiques». Cette hypothèse serait à vérifier par une étude fine des mouvements migratoires dans la région et de leurs liens avec l'industrialisation naissante. Mais la désalphabétisation observée dans ces deux cantons est peut-être plus l'effet d'une différenciation socio-culturelle de l'âge au mariage que la traduction d'un mouvement de déclin. Notre source introduit un biais dans l'information et il faut bien se rappeler que nous n'avons pas affaire à la population d'un recensement mais à des cohortes de jeunes époux, qui n'en sont qu'un sous-ensemble bien particulier. Dans les cantons de Tarare et de Thizy, se mariait-on, plus fréquemment que dans les autres, avant d'avoir vingt ans et tout particulièrement lorsque l'on n'avait pas été alphabétisé ? Le tableau 12 permet de répondre.

Tableau 12

PROPORTION DES MOINS DE 20 ANS PARMI LES ÉPOUX

Arrondissement de LYON		Arrondissement de VILLEFRANCHE	
Limonest	2,28	Tarare	5,04
Neuville	3,10	Villefranche	1,63
St-Genis Laval	2,65	Le Bois d'Oingt	2,35
Givors	2,91	Beaujeu	2,91
L'Arbresle	1,83	Anse	1,60
Mornant	1,69	Thizy	5,66
St-Symphorien	3,51	St-Nizier-d'Azergues	6,31
Vaugneray	2,17	Belleville	2,29
St-Laurent-Cham.	1,53	Monsols	12,02
Ste-Colombe	2,67		

Moyenne départementale : 3,38

Tarare et Thizy appartiennent effectivement aux trois cantons où la proportion des moins de 20 ans dépasse 5 %. Les régions du textile ont une tendance nette au mariage précoce. Et le mariage précoce des non-alphabétisés, plus encore que leur origine « lointaine », expliquerait l'abaissement du taux que nous observons, qui ne serait pas le fait révélateur de l'ensemble de la classe d'âge considérée. Il faut toutefois noter que c'est à Monsols, éminemment rural, que le mariage précoce est largement dominant, avec des pourcentages près de 4 fois supérieur à la moyenne départementale. Et dans ce canton, les très jeunes gens sont, eux, très alphabétisés. On voit combien il est difficile de conclure à partir de la seule base des signatures des actes de mariages. Seules des études micro-régionales d'histoire économique et sociale permettront d'avoir une idée précise des liens entre migration, intégration industrielle, niveau culturel et âge au mariage.

On peut, malgré tout, tenter de résumer les mouvements qui affectent les cantons, à l'aide de l'observation des écarts-types qui font bien apparaître le rôle niveleur de la Révolution et le rôle discriminatoire de l'industrialisation. La Révolution a désorganisé le réseau ancien de la transmission de l'écrit dans les cantons où il était bien implanté, qui ont donc vu baisser leur taux d'alphabétisation mais elle a contribué à créer de nouvelles structures efficaces dans les régions déshéritées, harmonisant ainsi les taux d'un canton à l'autre. C'est, en effet, dans la génération des 30-34 ans, qui a eu 8 ans dans les années 1790-98, que les cantons présentent le plus petit écart-type, 6,7; dans celle des plus de 40 ans, il était de 18,6 (écart, toutes classes confondues : 6,3). L'industrialisa-

tion, laissant à l'écart de l'écrit bien des jeunes, qu'elle pousse par ailleurs à un mariage précoce, on voit s'accroître les différences d'un canton à l'autre. Les moins de 20 ans portent la marque de ce processus qui les lèse. Le classement des cantons fait alors apparaître un écart-type du taux d'alphabétisation de 14,3.

Retrouve-t-on cette même géographie dans la progression de l'alphabétisation féminine ?

c) L'évolution des taux féminins

Le tableau 13, qui donne les résultats cantonaux des scores féminins, confirme l'évolution d'ensemble : partout, l'alphabétisation féminine s'est diffusée parmi les jeunes générations et le contraste est très marqué entre les femmes de plus de 40 ans et les toute jeunes de moins de 20 ans. Pour les premières, les femmes «âgées», résider dans un canton de montagne est synonyme d'analphabétisme presque total quelque soit le type d'économie locale dominante (élevage, tissage ou vigne). Dans six cantons (l'Arbresle, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Symphorien-sur-Coise, Sainte-Colombe, Saint-Nizier et Thizy) aucune d'entre elles n'a pu signer son acte de mariage. Seules, marquent une légère avance sur leurs compagnes, les femmes des cantons de l'axe Saône-Rhône; c'est à Neuville qu'elles sont les plus nombreuses à avoir acquis les rudiments de la culture écrite : 58,3 % d'entre elles savent signer.

Parmi les plus jeunes, la proportion des alphabétisées s'est considérablement accrue. Dans 11 cantons sur 19, la barre des 50 % est franchie; les cantons totalement analphabètes ont disparu. Un seul pourtant n'a pas encore décollé, celui de Monsols, qui avait pourtant opéré un rétablissement tout à fait exceptionnel pour l'alphabétisation masculine. La situation des filles y demeure encore déplorable. Il reste, et de loin, la lanterne rouge du département du Rhône.

La Révolution a entraîné le même déséquilibre que pour l'alphabétisation masculine dans les cantons où un certain taux (25 à 30 %) avait déjà été atteint ou largement dépassé à la fin de l'Ancien Régime. La génération des 30-34 ans marque ainsi un recul d'une dizaine de points sur celle des plus de 40 ans à Givors (de 37,5 % à 25 %), à Neuville (de 58,3 % à 37,8 %), pour ne citer que deux des cantons les plus favorisés à l'origine. A Neuville, où les femmes âgées sont, et de loin, les plus alphabétisées de tout le département (elles atteignent un taux supérieur au taux moyen masculin du département, 58,3 contre 51,0), les perturbations révolutionnaires se marquent encore sur les 25-29 ans, scolarisées sous le Directoire. On constate donc que tous les cantons en avance à la veille de la Révolution sont les victimes, pour les filles comme pour les garçons, des troubles locaux et des tâtonnements multiples de la Constituante et de la Convention.

toutefois le rattrapage de l'Arbresle comparable à celui de Monsols pour les hommes. Dans ce canton coexistent «dames mûres» analphabètes et jeunes femmes sachant écrire aux deux tiers (c'est-à-dire plus qu'à Lyon).

En résumé, comme pour les hommes, s'observe à l'aide des écarts-types, le rôle niveleur de la Révolution et le rôle de dispersion de l'industrialisation. Les cantons qui présentaient pour les femmes âgées de plus de 40 ans, un écart-type de 15,7, donc des différences notables de l'un à l'autre, s'homogénéisent pour les 30-34 ans avec un écart de 10,2 (écart, tous âges confondus : 11,8). Les réussites révolutionnaires sont ainsi bien révélées mais leurs effets restent de peu de durée. L'industrialisation fait remonter l'écart-type à 16,3 dans les classes de moins de 20 ans.

Il faut remarquer enfin la discrimination qui subsiste entre les hommes et les femmes. Ces dernières sont parties d'une condition uniformément médiocre, moins contrastée que celle des hommes (écart-type pour les plus de 40 ans de 18,6 pour les hommes, de 15,7 pour les femmes). La Révolution qui a considérablement nivelé la situation des hommes face à l'écrit (écart-type 6,7) est moins efficace pour les femmes (l'écart reste encore de 10,2) et l'industrialisation naissante aggrave plus encore les inégalités chez ces dernières (écart : 16,3) que chez les hommes (écart : 14,3). Elles sont même dans une situation encore plus inégalitaire que leurs compagnes âgées de plus de 40 ans (écart : 15,7). En ce début du XIXe siècle, l'accession des femmes à l'écrit progresse certes globalement mais, parallèlement, s'accroissent les inégalités géographiques — et économiques — ainsi que celles qui sont liées au sexe.

Ces rythmes, ces accélérations foudroyantes, ces pesanteurs créés par l'industrialisation se retrouvent-ils dans les écarts entre les époux et leurs pères ?

2 — Les écarts entre les époux et leurs pères

L'étude des signatures des pères permet de confirmer l'avance de la génération des époux sur celle de leurs parents (cf. tableau 14). Une avance de près de 12 points sépare les jeunes mariés de leurs pères, avance comparable à celle qui distance, parmi les époux, les moins de 20 ans des plus de 40 ans (13 points). Les progrès d'une génération masculine sur la précédente, en ces lendemains révolutionnaires, est net mais reste modéré (Rappelons que nous n'avons pas tenu compte des signatures des mères car, dans bien des cantons, il ne leur était pas demandé d'intervenir devant l'officier d'état civil). Alors que les fils signent, dans l'ensemble du département, à 58,9 %, les pères, eux, sont en majorité analphabètes, particulièrement dans l'arrondissement de Villefranche (66 %) ; dans celui de Lyon, ils sont proches de la barre des 50 %. On remarque

TABLEAU 13

(Suite)

30 à 34 ans			35 à 39 ans			40 ans et +			TOTAL		
Nbre d'épouses	Nbre d'épouses signant	%	Nbre d'épouses	Nbre d'épouses signant	%	Nbre d'épouses	Nbre d'épouses signant	%	Nbre d'épouses	Nbre d'épouses signant	%
35	12	34,3	10	3	30,0	13	4	30,8	366	181	49,5
37	14	37,8	16	7	43,8	12	7	58,3	383	196	51,2
47	15	31,9	13	3	23,1	16	6	37,5	442	216	48,9
32	8	25,0	7	2	28,6	8	3	37,5	318	148	46,5
43	7	16,3	27	8	29,6	6			396	143	36,1
39	12	30,8	18	5	27,8	10	1	10,0	303	140	46,2
23	4	17,4	20	3	15,0	8			302	105	34,8
41	4	9,8	17	1	5,9	12	3	25,0	388	110	28,4
34	3	8,8	25	3	12,0	8			354	74	20,9
22	2	9,1	15	2	13,3	2			242	76	31,4
353	81	22,9	168	37	22,0	95	24	25,3	3.494	1.389	39,8
69	20	2,9	30	4	13,3	23	2	8,7	632	196	31,1
52	12	23,1	16	2	12,5	22	6	27,3	525	217	41,3
38	3	7,9	21	6	28,6	9	2	22,2	349	110	31,5
59	13	22,0	22	9	40,9	12	3	25,0	472	167	35,3
33	10	30,3	9	2	22,2	12	2	16,7	260	103	39,6
62	5	8,1	29	8	27,6	12			615	143	23,3
47	5	10,6	25	2	8,0	11			431	63	14,6
31	5	16,1	12	2	16,7	8	1	12,5	335	119	35,5
32			6			11	1	9,1	279	18	6,5
423	73	17,3	170	35	20,6	120	17	14,2	3.898	1.136	29,1
776	154	19,9	338	72	21,3	215	41	19,1	7.392	2.525	34,2

TABLEAU 13

(Suite)

30 à 34 ans			35 à 39 ans			40 ans et +			TOTAL		
Nbre d'épouses	Nbre d'épouses signant	%	Nbre d'épouses	Nbre d'épouses signant	%	Nbre d'épouses	Nbre d'épouses signant	%	Nbre d'épouses	Nbre d'épouses signant	%
35	12	34,3	10	3	30,0	13	4	30,8	366	181	49,5
37	14	37,8	16	7	43,8	12	7	58,3	383	196	51,2
47	15	31,9	13	3	23,1	16	6	37,5	442	216	48,9
32	8	25,0	7	2	28,6	8	3	37,5	318	148	46,5
43	7	16,3	27	8	29,6	6			396	143	36,1
39	12	30,8	18	5	27,8	10	1	10,0	303	140	46,2
23	4	17,4	20	3	15,0	8			302	105	34,8
41	4	9,8	17	1	5,9	12	3	25,0	388	110	28,4
34	3	8,8	25	3	12,0	8			354	74	20,9
22	2	9,1	15	2	13,3	2			242	76	31,4
353	81	22,9	168	37	22,0	95	24	25,3	3.494	1.389	39,8
69	20	2,9	30	4	13,3	23	2	8,7	632	196	31,1
52	12	23,1	16	2	12,5	22	6	27,3	525	217	41,3
38	3	7,9	21	6	28,6	9	2	22,2	349	110	31,5
59	13	22,0	22	9	40,9	12	3	25,0	472	167	35,3
33	10	30,3	9	2	22,2	12	2	16,7	260	103	39,6
62	5	8,1	29	8	27,6	12			615	143	23,3
47	5	10,6	25	2	8,0	11			431	63	14,6
31	5	16,1	12	2	16,7	8	1	12,5	335	119	35,5
32			6			11	1	9,1	279	18	6,5
423	73	17,3	170	35	20,6	120	17	14,2	3.898	1.136	29,1
776	154	19,9	338	72	21,3	215	41	19,1	7.392	2.525	34,2

toutefois le rattrapage de l'Arbresle comparable à celui de Monsols pour les hommes. Dans ce canton coexistent «dames mûres» analphabètes et jeunes femmes sachant écrire aux deux tiers (c'est-à-dire plus qu'à Lyon).

En résumé, comme pour les hommes, s'observe à l'aide des écarts-types, le rôle niveleur de la Révolution et le rôle de dispersion de l'industrialisation. Les cantons qui présentaient pour les femmes âgées de plus de 40 ans, un écart-type de 15,7, donc des différences notables de l'un à l'autre, s'homogénéisent pour les 30-34 ans avec un écart de 10,2 (écart, tous âges confondus : 11,8). Les réussites révolutionnaires sont ainsi bien révélées mais leurs effets restent de peu de durée. L'industrialisation fait remonter l'écart-type à 16,3 dans les classes de moins de 20 ans.

Il faut remarquer enfin la discrimination qui subsiste entre les hommes et les femmes. Ces dernières sont parties d'une condition uniformément médiocre, moins contrastée que celle des hommes (écart-type pour les plus de 40 ans de 18,6 pour les hommes, de 15,7 pour les femmes). La Révolution qui a considérablement nivelé la situation des hommes face à l'écrit (écart-type 6,7) est moins efficace pour les femmes (l'écart reste encore de 10,2) et l'industrialisation naissante aggrave plus encore les inégalités chez ces dernières (écart : 16,3) que chez les hommes (écart : 14,3). Elles sont même dans une situation encore plus inégalitaire que leurs compagnes âgées de plus de 40 ans (écart : 15,7). En ce début du XIXe siècle, l'accession des femmes à l'écrit progresse certes globalement mais, parallèlement, s'accroissent les inégalités géographiques — et économiques — ainsi que celles qui sont liées au sexe.

Ces rythmes, ces accélérations foudroyantes, ces pesanteurs créés par l'industrialisation se retrouvent-ils dans les écarts entre les époux et leurs pères ?

2 — *Les écarts entre les époux et leurs pères*

L'étude des signatures des pères permet de confirmer l'avance de la génération des époux sur celle de leurs parents (cf. tableau 14). Une avance de près de 12 points sépare les jeunes mariés de leurs pères, avance comparable à celle qui distance, parmi les époux, les moins de 20 ans des plus de 40 ans (13 points). Les progrès d'une génération masculine sur la précédente, en ces lendemains révolutionnaires, est net mais reste modéré (Rappelons que nous n'avons pas tenu compte des signatures des mères car, dans bien des cantons, il ne leur était pas demandé d'intervenir devant l'officier d'état civil). Alors que les fils signent, dans l'ensemble du département, à 58,9 %, les pères, eux, sont en majorité analphabètes, particulièrement dans l'arrondissement de Villefranche (66 %); dans celui de Lyon, ils sont proches de la barre des 50 %. On remarque

TABLEAU 14
ALPHABÉTISATION DES ÉPOUX ET DE LEURS PÈRES (*)

CANTONS	Alph. des pères des époux	Alph. des époux	Ecart père/fils	Alph. des pères des épouses	Ecart père des époux/ père des épouses
Arrondissement de LYON					
LIMONEST	63,8	71,1	7,3	69,2	5,4
NEUVILLE	52,3	68,9	16,6	60,3	8,0
ST-GENIS-LAVAL	58,7	67,1	8,4	65,9	7,2
GIVORS	50,3	64,7	14,4	59,1	8,8
L'ARBRESLE	47,0	59,2	12,2	62,3	15,3
MORNANT	52,6	57,9	5,3	60,7	8,1
ST-SYMPHORIEN S/COISE	43,9	57,3	13,4	57,5	13,6
VAUGNERAY	39,0	53,7	14,7	52,8	13,8
ST-LAURENT-CHAM.	46,4	51,1	4,7	51,9	5,5
STE-COLOMBE	44,8	47,6	2,8	44,0	0,8
Total arrondissement	49,1	60,6	11,5	58,0	
Arrondissement de VILLEFRANCHE					
TARARE	52,6	63,8	11,2	49,3	- 3,3
VILLEFRANCHE	53,6	61,4	7,8	52,0	- 1,6
LE BOIS D'OINGT	36,7	59,5	24,8	55,2	20,5
BEAUJEU	38,5	56,9	18,4	37,3	- 1,2
ANSE	45,2	56,2	11,0	45,6	0,4
THIZY	44,3	54,7	10,4	42,4	- 1,9
ST-NIZIER-D'AZERGUES	32,9	54,0	21,1	44,1	11,2
BELLEVILLE	40,7	53,1	12,4	51,2	10,5
MONSOLS	51,2	50,3	- 0,4	33,3	- 17,9
Total arrondissement	44,0	57,4	13,4	45,8	1,8
TOTAL DEPARTEMENT	47,2	58,9	11,7	52,5	5,3

* Pour ne pas alourdir la présentation de ce tableau,
nous ne donnons que les pourcentages.

aussi une distorsion entre le taux d'alphabétisation des pères des jeunes hommes (47,2 %) et celui des pères des jeunes filles (52,5 %) : les pères de ces dernières sont en avance de 5 points sur ceux des garçons. Cela est dû simplement au fait que les filles se mariant plus jeunes, leurs pères sont, en moyenne, plus jeunes que ceux des époux, donc plus alphabétisés.

La hiérarchie des cantons n'est pas bouleversée par cette enquête au sein des générations plus âgées. L'ordre reste sensiblement le même. Un canton échange parfois sa place avec celui qui le précédait ou qui lui succédait immédiatement dans le classement concernant les époux, mais on trouve, toujours en tête, la couronne lyonnaise, l'axe Saône-Rhône et le canton industrialisé de Tarare, et en fin de liste, les zones rurales et montagnardes. Un seul canton dépasse les 60 % d'alphabétisés, Limonest; 7 se situent dans la tranche des 50-60% et 11 sont en-deçà de la moyenne. L'écart séparant le canton le plus alphabétisé, Limonest, de celui qui l'est le moins, Saint-Nizier-d'Azergues, est de 31 points. Dans la génération des fils, s'opère un tassement, l'écart entre les deux extrêmes, Limonest et Sainte-Colombe, n'étant plus que de 24 points. Ce nivellement se confirme aussi par l'écart-type qui passe de 7,7 chez les pères à 6,3 chez les fils.

Dans une majorité de cantons (Neuville, l'Arbresle, Vaugneray, Tarare, Belleville, etc.), le gain d'une génération à l'autre est compris entre 10 et 20 points. On notera que cela concerne aussi bien des cantons très alphabétisés, comme Neuville, que des cantons à la traîne comme Belleville.

Mais deux cantons connaissent un progrès de plus de 20 points entre pères et fils, Saint-Nizier et Le Bois d'Oingt, et ce sont les deux cantons où la situation des pères était la plus défavorisée. Un homme sur trois seulement y était capable d'apposer son nom sur l'acte de mariage de son fils. Le Bois d'Oingt, tout particulièrement, connaît un spectaculaire redressement puisque, d'avant-dernier dans l'arrondissement de Villefranche pour l'alphabétisation des pères (34,7 %), il se hisse au 3^e rang pour celle des fils (59,5 %) après avoir gagné près de 25 points. Ce canton pose problème car l'évolution père-fils qui semble partout ailleurs conforme à celle observée au sein des mariés est ici totalement en contradiction. Au Bois d'Oingt, les plus de 40 ans signaient à 61,9 %, les moins de 20 ans à 50 % seulement (perte de 12 points). Les pères des époux signent deux fois moins. Voilà qui renvoie une fois encore à la nuptialité différentielle.

Aussi, est-il prudent de nuancer les résultats en distinguant les pères, non selon leur âge que nous ignorons, mais selon l'âge de leur fils. Pour ne pas multiplier les catégories à l'excès et isoler deux grands types facilement identifiables, nous ne retiendrons que les pères des mariés de moins de 30 ans (ceux de moins

de 20 ans n'offrent pas grand intérêt, car ils ne représentent qu'à peine 5 % de l'ensemble des pères présents au mariage de leur fils) et les pères des plus de 30 ans, qui en constituent le cinquième (19,1 %). Les résultats, consignés dans le tableau 15, font apparaître un phénomène inattendu : les pères des plus de 30 ans sont plus alphabétisés que ceux des moins de 30 ans, et ceci est particulièrement net dans l'arrondissement de Lyon avec plus de 7 points d'écart entre les uns et les autres. Sur 19 cantons, cette constatation est vérifiable dans 12 d'entre eux.

Comment interpréter une telle inégalité, entre les pères de ces mariés ? Par une perte réelle de l'alphabétisation dans les générations les plus jeunes qui viendrait contredire la dynamique que nous avons vu apparaître à travers les différentes cohortes de mariés au cours du paragraphe précédent ? Par une mortalité différentielle des pères (les plus alphabétisés, donc les plus riches, ayant une vie plus longue donc étant en proportion plus nombreux à subsister au mariage de leur fils âgé de plus de 30 ans ?). Ces hypothèses ne peuvent être retenues pour une raison essentielle : c'est que les pères des jeunes femmes, eux, ne s'inscrivent pas dans ce schéma, ainsi que le tableau 16 le démontre clairement. Dans tous les cantons (sauf celui d'Anse), les pères des très jeunes filles sont plus alphabétisés que ceux des femmes de plus de 30 ans. Leur avance se marque par 16 points dans l'arrondissement de Lyon et 26 points dans celui de Villefranche ! C'est surtout dans les cantons défavorisés (Saint-Laurent-de-Chamousset, Sainte-Colombe, Monsols) qu'il est considérable (plus de 40 points).

Les distorsions qui existent entre pères des fils et pères des fils mariés au même âge, qui sont donc censés appartenir à la même génération, entraînent donc à conclure à une nuptialité différentielle, non seulement selon le sexe, banale, mais aussi et ceci est nouveau, selon le niveau culturel de la famille d'origine, mesuré à l'aide du taux d'alphabétisation des pères. Les garçons, dont les pères ont accédé à l'écrit, ont tendance à se marier tard. Pour les filles, c'est l'inverse. Celles dont le père sait lire et écrire ont tendance à se marier jeunes. Comme si se diffusait, parallèlement à la culture du pouvoir, le comportement des milieux aristocratiques de l'époque classique qui mariaient très jeunes leurs filles. Pour les familles qui restent à l'écart de l'écrit, la présence des enfants de sexe féminin au foyer est ressentie comme une aide d'autant plus précieuse que le milieu ambiant néglige leur esprit. C'est à Monsols, le seul canton où la Révolution et l'Empire ne changent rien à l'éducation des filles, et à Sainte-Colombe, qui refuse l'école malgré une aisance certaine, que ce phénomène est le plus flagrant (40 points d'écart entre les pères des garçons mariés à plus de 30 ans et ceux des filles).

TABLEAU 15

ALPHABÉTISATION DES PÈRES SELON L'ÂGE DE LEUR FILS AU MARIAGE

CANTONS	Pères des moins de 30 ans	Pères des plus de 30 ans	Ecart en faveur des anciens	Ecart en faveur des jeunes
Arrondissement de LYON				
LIMONEST	59,6	72,7	13,1	
NEUVILLE	52,5	53,3	0,8	
ST-GENIS-LAVAL	57,3	68,8	11,5	
GIVORS	47,2	54,6	7,2	
L'ARDESLE	47,4	46,0		1,4
MORNANT	46,3	66,7	19,3	
ST-SYMPHORIEN S/COISE	49,0	26,1		22,9
VALGNEY	36,5	51,4	14,9	
ST-LAURENT-CHAM.	42,9	55,6	12,7	
STE-COLOMBE	40,5	59,1	18,6	
Total arrondissement	47,4	54,6	7,2	
Arrondissement de VILLEFRANCHE				
TARARE	54,7	36,4		18,3
VILLEFRANCHE	52,6	58,6	6,0	
LE BOIS D'OINGT	36,5	16,7		19,8
BEAUJEU	33,3	60,0	26,7	
ANSE	45,8	43,9		1,9
THIZY	44,3	46,9	2,6	
ST-NIZIER-D'AZERGUES	36,8	30,0		6,8
BELLEVILLE	48,2	33,3		14,9
MONSOLS	50,0	60,0	10,0	
Total arrondissement	45,1	45,2	0,1	
TOTAL DEPARTEMENT	45,7	50,9	5,2	

TABLEAU 16
ALPHABETISATION DES PERES SELON L'AGE DE LEUR FILLE AU MARIAGE

CANTONS	Taux d'alphabétisation Pères des :			Ecart pères des + de 30 ans/- de 20 ans	Différence pères des fils de + de 30 ans filles de + de 30 ans
	- de 20 ans	20-29 ans	30 ans et +		
Arrondissement de LYON					
LIMONEST	65,0	69,5	61,5	3,5	11,2
NEUVILLE	69,7	62,8	36,8	32,9	16,5
ST-GENIS-LAVAL	70,4	64,3	68,0	2,4	0,8
GIVORS	68,1	57,0	51,9	16,2	2,5
L'ARBRESLE	76,9	56,8	64,7	12,2	- 18,7
MORNANT	60,9	61,9	57,1	3,8	9,6
ST-SYMPHORIEN S/COISE	67,5	55,5	52,9	14,6	- 26,8
VAUGNERAY	48,3	53,4	48,0	0,3	3,4
ST-LAURENT-CHAM.	81,8	46,2	37,5	44,3	21,5
STE-COLOMBE	61,5	42,3	15,4	46,1	43,7
Total arrondissement	67,8	56,5	52,1	15,7	2,5
Arrondissement de VILLEFRANCHE					
TARARE	60,5	49,3	26,1	34,4	10,3
VILLEFRANCHE	69,4	51,5	30,4	39,0	28,2
LE BOIS D'OINGT	73,7	53,2	37,5	36,2	20,8
BEAUJEU	31,8	40,7	27,3	4,5	32,7
ANSE	50,0	41,3	64,3		- 20,4
THIZY	55,8	39,9	31,6	24,2	15,3
ST-NIZIER-D'AZERGUES	43,8	49,3	25,0	18,8	5,0
BELLEVILLE	65,2	61,5	42,9	22,3	- 9,6
MONSOLS	61,8	21,7	18,2	43,6	41,8
Total arrondissement	58,1	45,4	32,4	25,7	12,8

Pour préciser le poids d'un tel héritage, il devient indispensable d'approcher de plus près la diffusion de l'instruction au sein de la famille, dont le rôle apparaît de plus en plus déterminant. Ce ne sont plus les structures extérieures (écoles, maîtres, types d'enseignement) qui vont nous retenir, mais le rôle de la famille, saisi indirectement à travers le père et son influence sur le «destin culturel» de ses descendants.

3 — *Le poids de la mort du père*

Est-il nécessaire de préciser que nous n'avons tenu compte jusque là que des pères présents au mariage des époux, qui sont, évidemment, les seuls dont nous puissions connaître l'aptitude à signer. Ce sont ceux qui, d'une part, sont encore en vie et qui, d'autre part, ont voulu et pu se déplacer à la mairie.

La mort est, en effet, la grande responsable de l'absence des pères au mariage de leurs enfants. Nous en donnons pour exemple l'arrondissement de Villefranche pour les années 1816-1818. Les jeunes mariés y sont orphelins de père dans près de la moitié des cas (47,7 %). Les épouses, parce que mariées plus jeunes, dans 40 % seulement. Le tableau 17 permet de mettre en évidence non seulement l'importance statistique de «l'orphelinat», mais également son impact, négatif, sur le destin culturel des enfants qui en sont victimes.

Les époux alphabétisés ont leur père encore vivant dans plus de la moitié des cas (56 %), alors que les analphabètes, eux, sont orphelins à 53 %. Pour les jeunes femmes, la situation est la même. Alors que 40 % d'entre elles sont orphelines, cette proportion baisse à 33 % parmi les alphabétisées et s'élève à 44 % chez les analphabètes. Tous les cantons (sauf Beaujeu mais l'écart est faible) ont des alphabétisés moins souvent orphelins que les analphabètes. La perte du père, pour les garçons comme pour les filles, est un facteur de freinage de leur accession à la culture écrite. Il faudrait pouvoir nuancer cette conclusion en fonction de l'âge de l'enfant au décès du père et selon divers autres paramètres, sociaux, (profession du père), ou démographiques (rang de l'enfant dans la famille, dimension de la famille), etc., mais nos documents ne nous en offrent pas la possibilité.

Toutefois, il faut remarquer que les filles, plus que les garçons, sont dépendantes de la situation familiale. Ces derniers, en effet, commencent à bénéficier d'une conjoncture qui tend à effacer les inégalités créées par la démographie. Dans les cantons où ils sont le plus alphabétisés, Tarare, Villefranche, le Bois d'Oingt ou Beaujeu, le poids de «l'orphelinat» disparaît, c'est-à-dire que parmi les jeunes (moins de 30 ans), on trouve parfois plus d'orphelins parmi les alphabétisés que chez les autres (Beaujeu 37,1 % contre 32,9 %; Villefranche 40,7 % contre 34,5 %) ou s'atténue (moins de 3 points d'écart à Tarare

TABLEAU 17
ALPHABETISATION MASCULINE ET MORT DU PERE

C A N T O N S	Eoux signant				Eoux ne signant pas							
	"Taux de mortalité" des pères		"Taux de mortalité" des pères		"Taux de mortalité" des pères		"Taux de mortalité" des pères					
	des - de 30 ans	(1) (2) %	des - de 30 ans	(1) (2) %	des - de 30 ans	(1) (2) %	des - de 30 ans	(1) (2) %				
TARARE	170	62 36,5	61	42 68,9	231	104 45,0	99	38 38,4	37	27 73,0	136	65 47,8
VILLEFRANCHE	86	35 40,7	71	45 63,4	157	80 51,0	58	20 34,5	45	36 80,0	103	56 54,4
LE BOIS D'OINGT	93	34 36,6	39	25 64,1	132	59 44,7	56	22 39,3	22	16 72,7	78	38 48,7
BEAUJEU	97	36 37,1	44	28 63,6	141	64 45,4	73	24 32,9	26	18 69,2	99	42 42,4
ANSE	59	8 13,6	21	8 38,1	80	16 20,0	40	17 42,5	25	16 64,0	65	33 50,8
THIZY	126	45 35,7	53	31 58,5	179	76 42,5	133	67 50,4	37	29 67,6	170	92 54,1
ST-NIZIER-D'AZERGUES	76	30 39,5	37	30 81,1	113	60 53,1	69	40 58,0	29	22 78,9	98	62 63,3
BELLEVILLE	66	30 50,0	27	19 70,4	93	49 52,7	48	26 54,2	28	19 67,9	76	45 59,2
MONSOLS	76	22 28,9	16	8 50,0	92	30 32,6	60	29 48,3	15	11 73,3	75	40 53,3
TOTAL arrondissement de VILLEFRANCHE	849	302 35,6	369	236 64,0	1.218	538 44,2	636	283 44,5	264	190 72,0	900	473 52,6

ALPHABETISATION FEMINEINE ET MORT DU PERE

C A N T O N S	Eoux signant				Eoux ne signant pas											
	"Taux de mortalité" des pères		"Taux de mortalité" des pères		"Taux de mortalité" des pères		"Taux de mortalité" des pères									
	des - de 20 ans	(1) (2) %	des - de 20-29 ans	(1) (2) %	des - de 20 ans	(1) (2) %	des - de 20-29 ans	(1) (2) %								
TARARE	28	8 28,6	75	31 41,3	16	9 56,3	119	48 40,3	36	12 33,3	193	75 38,9	62	45 72,6	291	132 45,4
VILLEFRANCHE	34	11 32,4	65	23 35,4	13	7 53,9	112	41 36,7	22	7 31,8	113	51 45,1	51	29 56,9	186	87 46,8
LE BOIS D'OINGT	13	3 23,1	55	11 20,0	8	6 75,0	76	20 26,3	16	6 37,5	93	34 36,6	29	19 65,5	138	59 42,8
BEAUJEU	17	6 35,3	67	26 38,8	17	12 70,6	101	44 43,6	18	6 40,7	114	41 35,9	37	18 48,6	169	65 38,5
ANSE	14	1 7,1	35	3 8,6	7	3 42,9	56	7 12,3	14	3 21,4	55	21 38,2	24	13 54,2	93	37 39,8
THIZY	23	6 26,1	41	12 29,3	6	5 83,3	70	23 32,9	46	17 37,0	201	78 38,8	59	41 69,5	306	136 44,4
ST-NIZIER-D'AZERGUES	7	5 71,4	21	7 35,3	5	3 60,0	33	15 45,5	24	8 33,3	131	67 51,2	36	24 66,7	191	99 51,8
BELLEVILLE	20	2 10,0	45	9 20,0	3	1 33,3	68	12 17,7	9	3 33,3	65	29 44,6	16	11 68,8	90	43 47,8
MONSOLS	5	1 20,0	6	1 16,7			11	2 18,2	45	13 28,9	110	37 33,6	35	20 57,1	190	70 36,8
TOTAL arrondissement de VILLEFRANCHE	161	43 26,7	410	123 30,0	75	46 61,3	646	212 32,8	230	75 32,6	1.075	433 40,3	349	220 63,0	1.654	728 44,0

(1) Nombre d'éoux - (2) Nombre d'orphelins.

et au Bois d'Oingt); ce sont les zones les plus développées économiquement : l'industrie y est naissante et les activités commerciales anciennes (car on observe la même tendance à Belleville). Ce sont aussi les cantons où l'évolution de l'alphabétisation, complexe, est loin d'être linéaire (cf. tableau 11). Sur le plan culturel, l'enfant y est plus soumis à un milieu économique ambiant que déterminé strictement par la cohésion de la cellule familiale. Les influences extérieures à cette dernière y sont prépondérantes mais uniquement sur les jeunes générations (les moins de 30 ans) de sexe masculin (les filles, sauf peut-être à Villefranche, y restant encore dépendantes de leur origine).

4 - *L'influence du père*

Les pères vivants ne sont pas nécessairement tous présents au mariage de leurs enfants. Certains, empêchés, adressent leur consentement par écrit. Les hommes sont deux fois plus nombreux que leurs épouses à voir leur père ainsi absent le jour de leur mariage, bien que dans l'ensemble le cas soit rare (2,3 % des pères des mariés, 1 % de ceux des épouses). Précisons seulement que ce sont les hommes capables de signer qui sont le plus souvent privés de leur père (2,7 %). Cela suggère une mobilité géographique « de qualité » : n'ont quitté le domicile paternel que les garçons alphabétisés donc mieux armés pour s'employer au loin, ou qui ont dû très vite acquérir les bases de la culture écrite pour s'adapter à leur nouvelle vie. Dans l'arrondissement de Villefranche, c'est dans le canton de Tarare que les consentements écrits délivrés par les pères sont les plus nombreux (5,9 %), prouvant ainsi l'attrait de la mousseline sur les alentours. Dans celui de Lyon, ce sont aussi les cantons en voie de développement rapide qui voient se célébrer le plus grand nombre de mariages de garçons éloignés de leur père (Neuville, 6,6 %, Limonest 4,8 %). Il semblerait que pour les filles, le mouvement soit inverse. Certes, elles aussi, sont loin de leur père dans les zones de forte attraction de la couronne lyonnaise mais ce sont alors en majorité des filles analphabètes. Près de 5 % à Saint-Genis-Laval pour ces dernières. L'émigration des filles, à la différence de celle des garçons, ne fait pas appel à une main-d'œuvre initiée à l'écrit.

Comment s'opère le passage de la génération des pères à celle des fils ? Comment se transmet la culture écrite ? Comment progresse-t-elle ? Le tableau 18 donne les chiffres utiles à cette observation du changement.

Première constatation concernant les différences observées entre les sexes. Quatre sur dix des pères des mariés qui signent étaient analphabètes et avaient donc accepté de voir leur fils acquérir un savoir supérieur au leur. Chez les filles alphabétisées, moins de trois pères sur dix seulement avaient consenti à ce même progrès. Les pères analphabètes acceptent l'instruction prioritairement

TABLEAU 18
LA TRANSMISSION DE L'ECRIT DES PERES AUX FILS

CANTONS	Epoux		Epouses	
	signant	ne signant pas	signant	ne signant pas
	Pères signant	Pères signant	Pères signant	Pères signant
Arrondissement de LYON				
LIMONEST	72,2	34,6	82,3	49,0
NEUVILLE	57,7	36,4	75,8	40,0
ST-GENIS-LAVAL	68,0	27,6	70,6	60,7
GIVORS	55,0	25,2	75,0	44,4
L'ARBRESLE	60,2	21,0	76,7	50,8
MORNANT	62,4	33,3	67,6	52,8
ST-SYMPHORIENS/COISE	60,6	21,2	84,5	39,8
VAUGNERAY	50,0	23,2	69,8	44,0
ST-LAURENT-CHAM.	74,4	17,3	86,0	41,3
STE-COLOMBE	66,0	26,3	72,2	26,4
TOTAL arrondissement	61,7	25,1	75,4	44,6
Arrondissement de VILLEFRANCHE				
TARARE	61,1	37,1	70,0	39,6
VILLEFRANCHE	70,8	21,0	82,9	27,8
LE BOIS D'ONGT	43,8	17,7	78,0	40,0
BEAUJEU	50,7	20,8	62,7	22,6
ANSE	59,7	16,1	74,5	21,4
THIZY	55,7	30,4	64,6	36,1
ST-NIZIER-D'AZERGUES	44,2	15,2	88,2	36,2
BELLEVILLE	55,1	21,6	71,4	32,4
MONSOLS	65,5	24,1	50,0	32,1
TOTAL arrondissement	56,9	24,5	72,6	33,0
TOTAL DEPARTEMENT	59,6	24,6	74,4	38,9

pour leur fils. Ce comportement est particulièrement poussé dans les cantons de montagne en retard comme Saint-Symphorien ou Saint-Nizier-d'Azergues. A Monsols, par contre, l'esprit des pères paraît plus progressiste : un analphabète sur deux tolère de faire instruire sa fille. C'est le canton le plus progressiste dans ce domaine. On sait que cet « esprit » ouvert n'a guère porté ses fruits et que les filles, en ce début du XIXe siècle, y sont encore bien laissées à l'écart.

L'opposition se vérifie encore à travers les époux non signant. Leur père était alphabétisé dans un cas sur quatre. Il y a donc une certaine perte de la transmission de l'écriture mais bien moins grande que pour les filles qui n'ont pas « hérité » du savoir de leur père dans 60 % des cas. Alphabétisés ou non, les pères sont encore réticents à l'instruction des filles. L'attitude de l'instituteur de Marmand, dans le canton de Thizy, en est un exemple. Quand sa fille se marie le 13 février 1817, elle est incapable de signer son acte de mariage !

B — LES INCITATIONS ACCULTURANTES

En partie indépendants de la carte scolaire contemporaine et des possibilités financières des communes, les scores de l'alphabétisation ne sont pas, non plus, fonction rigoureuse d'un héritage familial. Faut-il donc envisager l'existence de multiples facteurs socio-économiques liés à l'introduction de techniques jusqu'alors inconnues dans certains cantons du département, à une volonté de promotion sociale et plus prosaïquement, à la nécessité exigée par la pratique d'activités commerciales comme le suggère déjà la géographie culturelle qui fait ressortir le rôle des grands axes de circulation ? L'alphabétisation ne serait-elle pas le prix indispensable de l'entrée dans la modernité du XIXe siècle, comme elle avait été, au XVIe siècle, celui de l'intégration dans un univers religieux, protestant, puis catholique ? A la veille de la révolution industrielle, le moteur profond de l'accès à l'écrit n'a-t-il pas été d'ordre économique ?

1 — Le rôle de l'économique

MM. Furet et Ozouf, qui ont posé la question des rapports de l'alphabétisation et de l'industrialisation dans le cadre des départements du Nord et du Pas-de-Calais, constatent qu'en 1827-29, « l'arrondissement de Lille, lui, en pleine fièvre textile, est toujours bon dernier » et que « globalement, au niveau départemental, l'essor démographique, urbain et industriel du Nord a freiné les progrès de l'alphabétisation, aussi bien pour les femmes que pour les hommes » (17). On a déjà vu se dessiner ce rôle de frein de l'industrialisation sur les jeunes générations du canton de Tarare. L'étude de tout le département nous permettra d'élargir la réponse ; outre le rôle de l'industrie, nous envisagerons

celui du commerce, notre région lyonnaise et beaujolaise étant située sur une des principales voies nationales, et à proximité d'un centre de toute première importance.

Les critères que nous avons retenus pour apprécier les fonctions économiques des cantons reposent, en premier lieu, sur la répartition socio-professionnelle des époux que nous étudions. Ce sont les pourcentages des grandes catégories entre lesquelles ils se répartissent qui nous ont donné le profil des activités locales. En l'absence de recensement nominatif (et professionnel) avant 1836, cette approche était indispensable et ceci, d'autant plus qu'en privilégiant la fraction jeune de la population, elle en retient les éléments d'avenir et qu'ainsi, autant qu'une image de la réalité, elle met en relief un projet économique et social. D'autre part, pour appréhender plus spécifiquement la part de la fonction commerçante, nous avons retenu comme indice de l'activité commerciale, le volume global des patentes prélevé en 1816 dans chacun des cantons. La répartition de la population entre secteurs primaire, secondaire et tertiaire et la masse de l'impôt sur les transactions ont ainsi fourni une typologie économique des cantons du département du Rhône.

a) Les problèmes du classement socio-professionnel

Comme tout classement socio-professionnel, celui que nous proposons repose sur un certain nombre de choix qui se sont imposés à nous pour pallier les limites de notre source. Comment fallait-il homogénéiser les mentions professionnelles fournies par 250 officiers d'état civil différents à une époque où le souci d'une terminologie précise était inconnu ? Dans le secteur dit « primaire » aujourd'hui, combien de termes différents ! Pour ne retenir que la seule commune de Saint-Martin-en-Haut, les registres de mariages portent mention de 32 laboureurs, 16 cultivateurs, 2 propriétaires, 1 propriétaire-cultivateur et 1 agriculteur. « Laboureur » recouvre ici un état qui, presque partout ailleurs, est qualifié de « propriétaire-cultivateur ». Nous avons considéré ces 5 professions comme appartenant à l'ensemble du travail de la terre. Nous avons encore adjoint à cette catégorie les aides de cultures, les vigneronns rencontrés dans bien des cantons mais qui, dans la majeure partie des cas, se dissimulent sous des appellations plus générales. C'est ainsi que dans le canton de Beaujeu, on ne compte que 12 vigneronns pour 163 cultivateurs, 57 propriétaires, et 23 propriétaires-cultivateurs et que dans celui de Belleville, 21 vigneronns seulement côtoient 151 cultivateurs, 31 propriétaires et 8 propriétaires-cultivateurs.

Il est probable que parmi les propriétaires rattachés ainsi au monde agricole se cachent quelques rentiers du sol non exploitants mais nous n'avons pas les moyens de les isoler des autres.

Autre ambiguïté, liée à la double activité artisanale et agricole. Un certain nombre d'époux sont qualifiés de propriétaire et d'artisan (propriétaire-tanneur, tailleur d'habits et propriétaire, etc.). Nous les avons classés avec les artisans car le fait d'exercer une profession autre qu'agricole les faisait participer à un monde mental différent de celui du paysan. D'autant plus qu'en ces temps de Monarchie Censitaire, le terme de propriétaire attestait peut-être plus souvent d'un statut social que d'une activité liée à la terre. En outre, quel est l'artisan des campagnes qui n'exploitait pas, au moins pour ses propres besoins, un petit lopin de terre ?

La distinction n'était pas aisée à établir entre ouvriers et artisans. Les fabricants de mousseline et de cotonnades des cantons de Tarare, Thizy ou Saint-Nizier-d'Azergues qui travaillaient à domicile ou dans de petits ateliers étaient-ils encore des artisans ou déjà des ouvriers ? Le fait qu'ils n'aient pas disposé du marché de leur production nous a obligé à les intégrer dans la catégorie «ouvriers». Ces ouvriers du textile constituent d'ailleurs la presque totalité des ouvriers du département à l'époque (à l'exception des quelques verriers de Givors, et des chapeliers de Saint-Laurent-de-Chamousset).

Dernière précision : malgré la diversité des activités exercées par les marchands, les négociants, les membres des professions libérales, nous les avons regroupés au sein d'une même catégorie parce qu'ils ne représentaient qu'une fraction restreinte de notre population et parce que tous (a priori) avaient en commun d'avoir accédé à l'écrit pour l'exercice de leur profession.

b) Le rôle de l'agriculture et de l'industrie

Le tableau 19 présente un état des cantons du Rhône quant à leur activité économique. Plusieurs constatations s'en dégagent :

— Plus le canton vit de l'agriculture, moins il est alphabétisé. Pour ne retenir que l'arrondissement de Lyon, on constate que sur les cinq cantons les plus alphabétisés, deux (Neuville et Givors) ont moins d'un homme actif sur deux employé dans l'agriculture. Dans les cinq cantons les moins alphabétisés, la population est toujours à majorité agricole. Dans quatre de ceux-ci le pourcentage des travailleurs de la terre atteint 60 % et même 77 % à Vaugneray. Dans le canton de Villefranche, la situation est la même. Tarare qui arrive en tête pour le taux d'alphabétisation, bat, avec Thizy, le record départemental pour ce qui est de la faiblesse de sa population vivant de l'agriculture (31,5 %) et Monsols, le plus analphabète, a près de 8 habitants sur 10 travaillant la terre.

— L'industrialisation a un effet complexe. Dans l'arrondissement de Lyon, l'analyse est simple : avec 10 % de population industrielle, le canton atteint un

TABLEAU 19
REPARTITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES EPOUX

CANTONS	Travailleurs de La terre		Ouvriers		Artisans		Marchands, Négociants, Professions Libérales		Divers		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Arrondissement de LYON												
LIMONEST	184	55,9	30	9,1	85	25,8	14	4,3	16	4,9	329	100
NEUVILLE	177	46,8	37	9,8	137	36,2	14	3,7	13	3,4	378	100
ST-GENIS-LAVAL	223	54,0	38	9,2	118	28,6	24	5,8	10	2,4	413	100
GIVORS	130	44,2	34	11,0	125	40,6	11	3,6	8	2,6	308	100
L'ARBRESLE	214	61,8	35	10,1	78	22,5	8	2,3	11	3,2	346	100
MORNANT	157	61,1	8	3,1	81	31,5	5	1,9	6	2,3	257	100
ST-SYMPHORIEN S/COISE	156	64,5	5	2,1	64	26,4	9	3,7	8	3,3	242	100
VAUGNERAY	261	77,2	7	2,1	61	18,0	5	0,9	6	1,8	338	100
ST-LAURENT-CHAM.	200	64,7	38	12,3	57	18,4	7	2,3	7	2,3	309	100
STE-COLOMBE	118	53,4	12	5,4	72	32,6	13	5,9	6	2,7	221	100
Total arrondissement	1.820	57,9	244	7,8	878	27,9	108	3,4	91	2,9	3.141	100
Arrondissement de VILLEFRANCHE												
TARARE	175	31,5	273	49,1	72	12,9	12	2,2	24	4,3	556	100
VILLEFRANCHE	253	52,2	68	14,0	112	23,1	25	5,2	27	5,6	485	100
LE BOIS D'OINGT	217	61,8	58	16,5	56	15,9	11	3,1	9	2,6	351	100
BEAUJEU	255	63,2	18	4,5	83	20,6	16	3,9	31	7,7	403	100
ANSE	176	71,8	3	1,2	50	20,4	7	2,9	9	3,7	245	100
THIZY	111	21,3	308	59,2	52	10,0	17	3,3	32	6,2	520	100
ST-NIZIER-D'AZERGUES	154	40,1	159	41,4	43	11,2	10	2,6	18	4,7	384	100
BELLEVILLE	211	59,9	12	3,4	94	26,7	5	1,4	30	8,5	352	100
MONSOLS	163	79,5	12	5,9	18	8,8	5	2,4	7	3,4	205	100
Total arrondissement	1.715	49,0	911	26,0	580	16,6	108	3,1	187	5,3	3.501	100

seuil favorable à l'alphabétisation. Les 5 cantons de tête illustrent ce phénomène. Toutefois, Saint-Laurent-de-Chamousset pose problème. Malgré une population ouvrière qui, à l'intérieur de l'arrondissement, est relativement la plus importante (12,3 %), ce canton est le moins alphabétisé. On retrouve cette contradiction dans l'arrondissement de Villefranche : les deux cantons les plus industrialisés, Thizy et Tarare, sont loin d'avoir le même profil d'alphabétisation. Thizy, qui arrive en tête de tout le département avec 59 % d'ouvriers, Saint-Nizier-d'Azergues qui connaît encore un taux très élevé (41 %), ne peuvent se comparer à Tarare à la fois industrialisé (à 49 %) et alphabétisé (à 64 %). L'explication est à rechercher dans la nature de l'industrie considérée et dans sa modernité. La chapellerie traditionnelle de Saint-Laurent-de-Chamousset n'a pas le même impact que les fabriques de cotonnades d'introduction plus récente suscitant des innovations fréquentes et nécessitant une compétence technique plus élevée. Le monopole que détient Tarare sur un textile, la mousseline, dont les techniques de fabrication viennent de Suisse et d'Angleterre, explique le recours à une main-d'œuvre très qualifiée, beaucoup plus initiée à l'écrit, que celle qui, à Thizy, travaille aux cotonnades, incontestablement plus grossières. Cette hypothèse sera à vérifier par le taux d'alphabétisation des ouvriers de ces différentes branches textiles.

c) L'activité commerciale

Le tableau 19 ne rend qu'imparfaitement compte de l'influence que peut avoir une économie d'échange sur le niveau culturel de populations. Les hommes vivant exclusivement du commerce ne sont qu'une proportion réduite (1 à 6 %) de l'ensemble des époux, proportion dont la variation paraît sans rapport sur l'alphabétisation. Certains cantons sembleraient démontrer, en effet, que l'activité commerciale serait sans influence réelle sur l'aptitude à signer : Sainte-Colombe, qui est, en pourcentage, le canton le plus commerçant, est un des moins alphabétisés et Tarare qui occupe une position moyenne (2,2 % de population marchande) arrive en tête de l'arrondissement de Villefranche pour l'alphabétisation. Doit-on conclure à une corrélation négative ?

Reportons-nous à cet autre indice de l'activité commerciale, qui nous est fourni par les listes des patentes que nous avons déjà utilisées. Le tableau 20 met en évidence une corrélation positive entre activité commerciale et alphabétisation. Notre première approche ne saisissant que les individus jeunes laissait à l'écart tous ceux qui organisent le grand commerce et confèrent sa véritable physionomie à la région. La corrélation est nette pour la majorité des cantons. Les plus alphabétisés, Neuville, Saint-Genis-Laval, Villefranche et Tarare sont bien ceux qui sont le plus tournés vers les transactions commerciales. Les moins alphabétisés, Monsols, Vaugneray et Saint-Laurent-de-Chamousset sont aussi

TABLEAU 20

L'ACTIVITE COMMERCIALE (d'après les patentes de 1816)

CANTONS	Montant global des patentes	Nombre d'articles
<u>Arrondissement de LYON</u>		
NEUVILLE	8.539	442
ST-GENIS-LAVAL	7.473	425
SIVORS	6.031	346
STE-COLOMBE	4.912	287
LIMONEST	3.945	306
ST-SYMPHORIENS/COISE	3.921	179
L'ARBRESLE	3.146	187
MORNANT	2.709	140
ST-LAURENT-CHAM.	2.428	152
VAUGNERAY	2.349	143
<u>Arrondissement de VILLEFRANCHE</u>		
VILLEFRANCHE	23.726	784
TARARE	9.336	281
BEAUJEU	5.432	306
BELLEVILLE	5.346	247
THIZY	5.310	209
ANSE	2.478	129
LE BOIS D'OINGT	2.099	130
ST-NIZIER-D'AZERGUES	1.910	121
MONSOLS	1.007	57

ceux que l'on retrouve en queue de liste pour le commerce. Tarare reprend sa vraie place dans le monde du négoce, celle que son activité productive laissait supposer; c'est le canton le plus actif sur le plan du commerce, juste en arrière de Villefranche et de sa traditionnelle fonction de marché ! On sait combien à Tarare, l'initiative est locale, indépendante de Lyon ou de Roanne. On note encore quelques exceptions, tant les facteurs d'explication de ce phénomène complexe qu'est l'accession à une nouvelle forme de culture jouent en des sens contradictoires. Ces deux exceptions significatives sont Sainte-Colombe et Limonest. L'activité d'échanges du premier ne lui confère pas d'avance culturelle, ainsi que nous l'avons vu, pas plus que sa richesse relative. Le second, Limonest, bien que peu tourné vers le commerce, n'en arrive pas moins à la première place du classement cantonal. A Sainte-Colombe, les populations opposent un refus « injustifié » d'accéder à l'écrit. C'est une obstination qu'il faut bien qualifier de « mentale ». Sans doute, cette résistance mentale serait-elle explicable par l'éthnologue ou par l'historien des mentalités. Nous nous contentons ici de la souligner. A Limonest, c'est par la tradition que s'expliquent les taux élevés de signatures. Ces deux cantons, en fait, échappent à un déterminisme purement économique. Il n'en reste pas moins que ce dernier reste fondamental partout ailleurs. Comment se traduit-il au sein de la société ?

d) Géographie socio-professionnelle de l'alphabétisation

Le tableau 21 donne les taux d'alphabétisation des catégories socio-professionnelles de chaque canton. Plusieurs faits s'en dégagent.

* Concernant la hiérarchie culturelle qui régit les groupes dans l'ensemble du département. Les paysans sont les moins alphabétisés : un sur deux seulement est apte à signer son acte de mariage. Viennent ensuite les ouvriers alphabétisés à 60 %, les artisans à 70 % et les classes supérieures à 93 %. Il est donc important de souligner que l'industrie entraîne des progrès particulièrement nets dans l'arrondissement de Lyon (17 points de plus chez les ouvriers que chez les artisans) mais qu'elle ne confère pas à ses acteurs le même niveau qu'aux membres des activités artisanales traditionnelles.

* Concernant l'influence géographique qui reste déterminante. Un paysan de Limonest est plus fréquemment alphabétisé qu'un artisan de Mornant ou de Saint-Symphorien ou qu'un ouvrier de Thizy ou même de Tarare. L'enracinement local et le poids du passé jouent plus fortement que l'industrie moderne.

* Concernant le rôle contrasté de l'industrialisation. Le développement du textile est néfaste à la région de Thizy où la condition ouvrière se situe en-deça de la condition paysanne sur le plan culturel. Dans cinq autres cantons de l'arrondissement de Villefranche, s'opère ainsi une dégradation du sort de l'homme

TABLEAU 21

L'ALPHABETISATION DES GRANDES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

CANTONS	Travailleurs de la terre			Ouvriers			Artisans			Professions Libérales Marchands, Négociants		
	(1)	(2)	%	(1)	(2)	%	(1)	(2)	%	(1)	(2)	%
	Arrondissement de LYON											
LIMONEST	184	120	65,2	30	25	83,3	85	65	76,5	14	12	85,7
NEUVILLE	177	107	60,5	37	26	70,3	137	100	73,0	14	14	100
ST-GENIS-LAVAL	223	126	56,5	38	29	76,3	118	93	78,8	24	24	100
GIVORS	130	77	59,2	34	21	61,8	125	85	68,0	11	11	100
L'ARBRESLE	214	104	48,6	35	23	65,7	78	56	71,8	8	8	100
MORNANT	157	89	56,7	8	6	75,0	81	48	59,3	5	5	100
ST-SYMPHORIEN S/COISE	156	86	55,1	5	5	100	64	36	56,3	9	9	100
VAUGNERAY	264	125	47,9	7	4	57,1	61	47	77,0	3	3	100
ST-LAURENT-CHAM.	200	92	46,0	38	24	63,2	57	33	57,9	7	6	85,7
STE-COLOMBE	118	38	32,2	12	7	58,3	72	46	63,9	13	12	92,3
Total arrondissement	1.820	964	52,9	244	170	69,7	878	609	69,4	108	104	96,3
Arrondissement de VILLEFRANCHE												
TARARE	175	97	55,4	273	177	64,8	72	53	73,6	12	11	91,7
VILLEFRANCHE	253	119	47,0	68	48	70,6	112	86	74,1	25	23	92,0
LE BOIS D'OINGT	217	118	54,4	58	35	60,3	56	38	67,8	11	11	100
BEAUJEU	255	125	49,0	18	13	72,2	83	64	77,1	16	13	81,3
ANSE	176	94	53,4	3	1	33,3	50	33	66,0	7	7	100
THIZY	111	67	60,4	308	159	51,6	52	35	67,3	17	16	94,1
ST-NIZIER-D'AZERGUES	154	91	59,1	159	81	50,9	43	23	53,5	10	9	90,0
BELLEVILLE	211	95	45,0	12	5	41,7	94	68	72,3	5	4	80,0
MONSOLS	163	78	47,9	12	5	41,7	18	12	66,7	5	4	80,0
Total arrondissement	1.715	884	51,6	911	524	57,5	580	412	71,0	108	98	90,7
TOTAL DEPARTEMENT	3.535	1.848	52,3	1.155	694	60,1	1.458	1.021	70,0	216	202	93,5

qui quitte la terre pour la production mécanisée. Dans cette région, l'industrialisation par le textile serait plus à l'origine d'une alphabétisation d'ensemble par ses effets d'entraînement sur les populations qui profitent indirectement de cette nouvelle production économique (paysans nourrissant les ouvriers, artisans-commerçants écoulant leurs produits vers les nouvelles classes) que par son influence sur le prolétariat naissant. A Tarare, les ouvriers sont plus favorisés. La mousseline en est-elle la cause ?

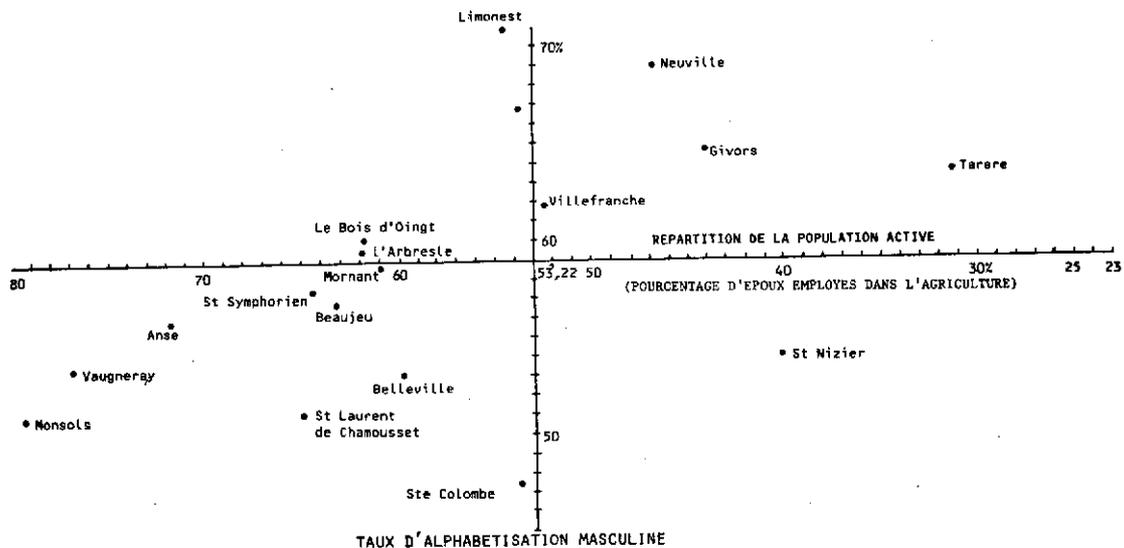
Pour répondre, nous avons isolé les fabricants de mousseline des autres ouvriers du textile. Dans le canton de Tarare, mousseliniers, ouvriers en mousseline, fabricants de mousseline (les termes sont synonymes dans les registres d'état civil), sont 219 à se marier entre 1816 et 1820. 148, soit 67,5 % ont été aptes à signer. C'est un pourcentage élevé ! Que n'atteignent pas les tisseurs et tissiers du canton de Thizy. Que les premiers soient spécifiquement tisseurs de coton, et les seconds, tisseurs des fibres traditionnelles de lin et de chanvre, importe peu pour leur niveau culturel (18). Ils signent respectivement à 46,5 % et 40 %. Ils sont donc loin en arrière des mousseliniers de Tarare. Le clivage se fait entre mousseline et autres textiles et non entre coton et autres textiles (19). Les mousseliniers de Tarare sont ainsi très proches des ouvriers de la manufacture d'Oberkampf à Jouy dont les moins qualifiés, les journaliers, signaient aussi à 64 % (entre 1760 et 1820) (20). Les techniques délicates de la fabrication imposaient-elles l'accès à l'écrit, postérieurement à l'entrée au travail, comme ce fut le cas à Jouy « sans qu'on puisse davantage en préciser les modalités » ? La formation était-elle antérieure à la pratique professionnelle ? Les mousseliniers de Tarare devaient-ils leur avance à la scolarisation précoce de leur canton ? Celui-ci était-il réellement mieux équipé que ses voisins ? Plus généralement, peut-on voir dans la scolarisation une autre incitation à l'alphabétisation ?

2 — *L'évolution du tissu scolaire*

La carte scolaire des années 1816-1820, que nous avons dressée précédemment, ne rend compte que de l'aboutissement d'une longue évolution de la scolarisation. Elle peut s'expliquer par une demande culturelle locale — dont on a vu que ni la richesse ni un fort taux d'alphabétisation n'étaient des facteurs déterminants — mais elle ne peut justifier les pourcentages de signants observés à la même époque, dans la mesure où l'apprentissage de la lecture et de l'écriture est bien antérieure au mariage. S'il y a un lien entre école et alphabétisation dans le département du Rhône, c'est à la situation antérieure de l'équipement scolaire qu'il faut faire appel pour le confirmer ou l'infirmer. La carte de 1816-1820 révélerait plus l'influence des alphabétisés sur la création ou le maintien des écoles que la victoire relative de l'école sur l'analphabétisme.

GRAPHIQUE

Activité économique et alphabétisation



L'axe vertical 58,89 et
l'axe horizontal 53,23 correspondent
au taux d'alphabétisation (moyenne
départementale)

Sans remonter à l'Ancien Régime et à ses petites écoles, qui n'ont accueilli que les éléments les plus âgés de nos mariés de la Restauration, arrêtons-nous sur les trois jalons qui, bien que partiels, peuvent être posés dans cette histoire de l'école, en l'an II, en l'an VI et en 1807, grâce aux liasses 1 L 1060 et T 24 des Archives Départementales du Rhône. Ils permettront de juger des effets des grandes lois scolaires de la Convention sur le tissu scolaire. La scolarisation, elle, reste inconnue car aucune de ces sources ne prend en compte les effectifs scolarisés. Elles ne donnent, en effet, que des statistiques sur le nombre des écoles.

a) L'arrondissement de Lyon en l'an II

Le 25 thermidor an II (12 août 1794), le Sans-culotte, agent national du district de la Campagne de Commune Affranchie (21) adresse une note aux représentants du peuple (22). (Les maîtres ont été placés, quelques mois auparavant, par le décret du 19 décembre 1793, sous la surveillance immédiate de municipalités (23)). Il leur écrit : «Je me suis empressé à connaître le nombre de communes où il existe des écoles primaires : elles sont au nombre de 50, en sorte que sur les 124 communes dont le district est composé, il reste 74 écoles primaires à organiser». Le quadrillage à 40 % de ce district au lendemain de la Teneur, dit assez la précocité de cette partie du département en matière de scolarisation et le faible impact du drame révolutionnaire. Malheureusement, le nom des 74 communes pourvues d'écoles n'est pas donné par l'agent national, ce qui nous prive de la base nécessaire à l'établissement d'une corrélation entre cette implantation scolaire et les taux d'alphabétisation des années 1816-1820.

Plus complètes sont les sources qui se rapportent à l'an VI.

b) La carte scolaire du département en l'an VI

Dans la même liasse 1 L 1060, sont conservés un long rapport manuscrit sur l'état de l'instruction publique dans le Rhône, non daté, mais qui semble remonter à l'an VI (1797-98) et quelques-unes des réponses communales qui ont permis la rédaction du rapport. Ces documents sont d'autant plus précieux que c'est approximativement au cours de l'an VI, que la moitié de nos futurs mariés des années 1816-1820 — ceux qui étaient âgés de 25 à 34 ans (48 % de l'ensemble des époux) — étaient en âge de fréquenter les écoles. En avaient-ils à leur disposition ? Observait-on, dans l'ensemble du département, une couverture supérieure à celle de l'arrondissement de Lyon en l'an II ? Le rapport, établi par les services préfectoraux, fait état d'une situation lamentable de l'enseignement primaire dans le Rhône et surtout de la grande négligence des communes face aux problèmes scolaires. «Le silence de la presque totalité des municipalités», dit-il, qui a fait suite aux circulaires du 16 thermidor et du 6 fructidor en 4 (24), les invitait «à faire connaître à l'administration le nombre

d'écoles primaires qu'il serait utile d'établir dans leurs arrondissements respectifs» a fait que «constitutionnellement parlant, il n'existe presque pas d'écoles primaires». «L'on peut dire avec raison que la négligence des municipalités a retardé jusqu'à présent le plus utile, le plus respectable des établissements sociaux». Cette constatation pessimiste s'accompagne néanmoins de la reconnaissance du fait qu'«il existe cependant beaucoup d'établissements ou maisons d'éducation particulières, principalement dans la ville de Lyon et aux environs»... «qui ne sont pas sous la surveillance des magistrats». Le rapporteur déplore ces «deux éducations... dans une société composée de citoyens qui ne semblait (sic) former qu'une seule famille, ou les plus antiques préjugés sont presque détruits, où les idées sont régénérées».

En fait, la négligence des municipalités est, peut-être, plus un refus de répondre aux multiples circulaires enquêtant sur l'équipement scolaire qu'un refus de l'école. D'ailleurs, d'un canton à l'autre, la situation peut être profondément différente. Les réponses envoyées par 6 cantons du département permettent d'approcher les contrastes de la géographie scolaire.

Le cas du Bois d'Oingt est le mieux connu grâce à une lettre du 8 brumaire an VI (30 octobre 1797), adressée au département par les autorités cantonales, qui dresse un bilan des réalités scolaires et du désir des communes en ce domaine. Sur 18 communes que compte le canton, 12 ont une école ou désirent en avoir une. En entretiennent une les six communes de Bagnols, Chessy, Oingt, Saint-Laurent-d'Oingt, Theizé et Ville-sous-Jarnioux qui logent leur instituteur dans leur ancien presbytère. Ces six communes ont-elles bénéficié, grâce à cette école, d'une meilleure alphabétisation ? Non, car il faut bien remarquer que, vingt ans plus tard, les registres de mariages de trois d'entre elles (une sur deux) font apparaître un taux d'alphabétisation masculin encore inférieur à 50 % et que c'est Moiré qui n'avait pas d'école en l'an VI qui est alors la plus alphabétisée (73,3 %, contre 59,5 % de moyenne cantonale). Il est vrai que cette commune, peu étendue, et limitrophe de quatre communes équipées d'écoles, pouvait bénéficier des services de leur instituteur. Il n'en reste pas moins vrai que dans ce canton, l'alphabétisation n'est pas directement liée à l'existence d'une école. La qualité de la pédagogie, le nombre d'enfants effectivement scolarisés seraient à prendre en compte mais les sources ne le permettent pas. Noton enfin que le chef-lieu n'a pas un rôle culturel dynamique. Il n'a pas d'école et n'appartient pas à la liste des communes qui désirent en ouvrir une, (Le Breuil, Châtillon d'Azergues, Frontenas, Légny, Moiré et Sainte-Paule), «motivées sur ce que les chemins sont très mauvais surtout en hiver et leurs communes trop éloignées de celles qui viennent d'être désignées — les six pourvues d'un maître — pour pouvoir y envoyer leurs enfants à l'école, surtout celle du Breuil qui en est séparée par la rivière d'Azergues». Leur souhait n'a pas

toujours conduit à une amélioration de l'alphabétisation. Légny, en particulier, n'a pas dû pouvoir réaliser son vœu, puisqu'en 1816-1820 elle reste la dernière du canton. Néanmoins, cet éveil, assez massif, des communes du Bois d'Oingt aux problèmes scolaires a porté ses fruits. Les 25-34 ans du canton qui convoient au début de la Restauration peuvent signer dans plus de 60 % des cas. Ce canton est-il représentatif d'un état d'esprit exceptionnel sous le Directoire, ou, au contraire, semblable à ceux qui l'entourent ? Il est difficile de répondre en l'absence de témoignages identiques sur tous les cantons. La situation à Tarare et à Thizy, en particulier, nous est totalement inconnue, ce que nous déplorons profondément, ces deux cantons posant, ainsi que nous l'avons vu, des problèmes fondamentaux quant aux liens entre alphabétisation et introduction d'un travail industriel nouveau.

Seuls, en effet, ont été conservés pour l'arrondissement de Villefranche, des tableaux concernant Belleville et Monsols — les autres n'ont jamais dû être dressés — qui émanent également des administrateurs municipaux des cantons. Le Bois d'Oingt est, par rapport à ces deux-là, un canton particulièrement dynamique. A Monsols, en effet, « il n'y a point d'écoles fixes. Il s'en forme quelques fois (sic) dans l'hiver de chaque année pendant trois à quatre mois ». Un seul instituteur vaut d'être cité, Claude Chantelot, « les autres ne méritent aucune attention, attendu qu'ils ne savent qu'un peu bégayer et qu'ils n'enseignent dans chaque hameau que deux ou trois enfants ». Les administrateurs estiment donc que « ce canton vivant dans la plus crasse ignorance, a besoin de plusieurs instituteurs instruits et républicains pour soustraire ses habitants à l'influence du fanatisme religieux » (25). On comprend mieux pourquoi vingt ans après, ce canton était le dernier de son arrondissement pour le pourcentage de signants.

Dans le canton de Belleville, trois communes seulement disposent d'un enseignement, le chef-lieu (trois écoles de garçons, une de filles), Odenas et Lancié (26). Or le canton compte, comme Monsols, 12 communes. Lui aussi est en retard sur les autres en 1816-1820 puisqu'il est le pénultième, juste devant Monsols. Le Bois d'Oingt où s'affirmait une forte volonté locale et déjà un quadrillage scolaire au tiers, terminait, lui, en troisième position. L'exemple de ces trois cantons plaide donc en faveur d'un lien entre scolarisation et alphabétisation, au moins discernable partiellement dans l'arrondissement de Villefranche.

Dans l'arrondissement de Lyon, la situation observée en l'an II (40 % de communes pourvues d'écoles) s'est-elle pérennisée ? Trois cantons ont répondu mais au sujet de leur équipement en écoles privées (Saint-Symphorien-sur-Coise, Sainte-Colombe et Givors) et on ne sait rien de précis sur le rôle joué par les

autorités communales. Dans le canton de Saint-Symphorien-sur-Coise (27), trois communes seulement (sur dix) disposent d'un enseignement privé, le chef-lieu, Grézieu et Aveize avec, entre autres, trois anciennes religieuses comme institutrices. Des trois instituteurs qui exercent à Saint-Symphorien-sur-Coise, deux se sont faits inscrire pour enseigner dans les écoles primaires dont il semble que le canton soit totalement dépourvu. Le canton ne dispose donc, au total, que d'une infrastructure scolaire bien légère. Dans le canton de Sainte-Colombe (28), la situation n'est guère plus brillante, trois communes également y dispensent un enseignement privé, particulièrement tourné vers les filles. A Ampuis, largement encadrée, on compte quatre écoles de filles pour une école mixte et une seule école réservée aux garçons. Voilà ce qui explique l'écart relativement faible qui, dans ce canton, sépare le taux d'alphabétisation féminine du taux d'alphabétisation masculine (voir ci-dessus, p. 13). C'est à l'enseignement privé que les filles de ce canton doivent leur relatif rattrapage. Dans le canton de Givors, le cas est extrême. Seule la ville même de Givors accueille des instituteurs privés, et encore, en nombre limité, puisque n'y exercent qu'un instituteur pour les garçons et une institutrice pour les filles (29).

Il n'est donc pas possible de présenter une carte précise des écoles où pouvaient se rendre garçons et filles du Lyonnais et du Beaujolais sous le Directoire. Les sources sont trop incomplètes. Quant à la distinction entre écoles communales et écoles privées, elle reste confuse parce qu'elle était autant dans la pratique que dans l'esprit des villageois qui avaient toujours vu l'Église se charger des tâches d'enseignement et qui ne comprenaient pas que ce fut aux municipalités de prendre la relève en présentant les instituteurs (30). Les quelques indices que nous avons trouvés permettent seulement de conclure à une grande inégalité et à une influence relative de l'école sur l'alphabétisation. Entre Monsols, totalement déshérité en écoles et qui laisse subsister l'analphabétisme, et le Bois d'Oingt, déjà bien équipé, soucieux de multiplier les écoles communales, et touchant une proportion importante d'enfants, viennent prendre place des cantons comme Sainte-Colombe aux mains d'un enseignement religieux, et probablement toute une gamme d'autres situations que nous ne sommes pas en mesure d'éclairer.

Plus que cette réalité, que le rapport de l'an VI décrit en termes particulièrement négatifs et que les enquêtes communales ne couvrent qu'imparfaitement, nous retiendrons le projet d'implantations scolaires qui lui fait suite.

c) L'encadrement projeté (an VI)

Présenté dans un grand cahier, il fait la recension, en cinq colonnes, des «communes et parties de communes qui doivent former les arrondissements de chaque école primaire», des «populations (31) de chaque commune ou chaque

partie» et de «chaque arrondissement», du «chef-lieu d'arrondissement» et du «nombre d'instituteurs et institutrices», qu'il faudrait y établir. C'est la vision que les responsables politiques se font, sinon de la carte scolaire idéale, du moins de la carte scolaire aisément réalisable. On constate, en effet, qu'il n'est pas prévu, pour l'arrondissement de Lyon un équipement plus dense que celui dont il bénéficiait en l'an II (cf. tableau) : 40 % de ces communes doivent avoir une école. Il y a là, la preuve, d'une part, que cette source est plus un bilan de situation qu'un projet novateur, et d'autre part, que de l'an II à l'an VI, de la Convention au Directoire, s'observe une grande stagnation dans le nombre des écoles rurales.

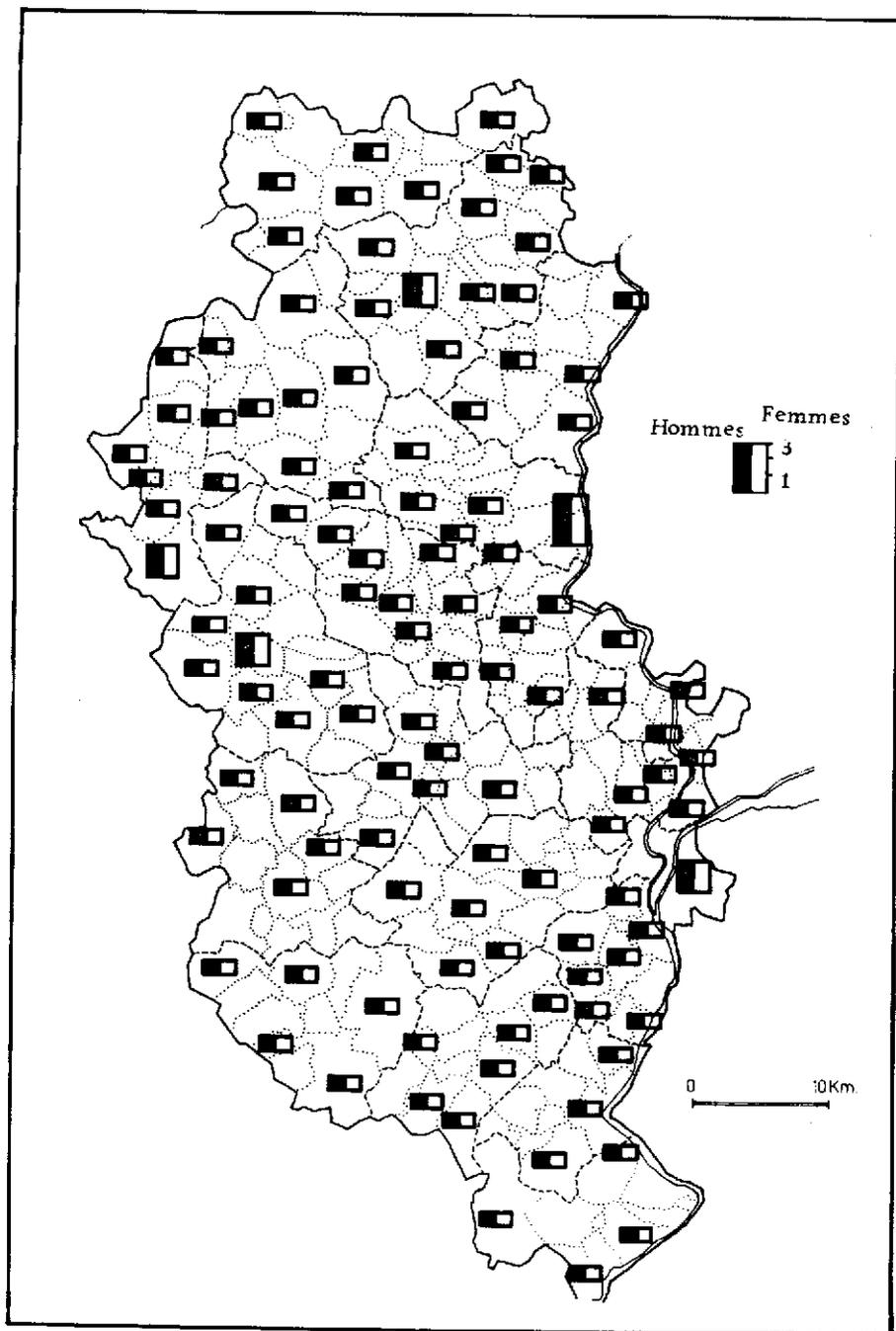
Toutefois, le projet prévoit autant d'écoles de filles (= d'institutrices) que d'écoles de garçons. Cette orientation, conforme à la loi, reste néanmoins au niveau du vœu. Elle est pourtant, en théorie, scrupuleusement respectée. Chaque commune retenue pour accueillir une école de garçons accueillera aussi une école de filles. Aucune exception n'est envisagée.

L'équipement scolaire est plus dense dans l'arrondissement de Villefranche que dans celui de Lyon. Dans le premier, en effet, on prévoit un instituteur au minimum pour 985 habitants (c'est le cas pour l'instituteur de Saint-Marcel L'éclairé, dans le canton de Tarare, qui accueillera aussi les enfants d'Affoux) au maximum pour 2.073 habitants (communes d'Aigueperse et Saint-Bonnet-des-Bruyères qui entretiendront une seule école). Dans l'arrondissement de Lyon, le tableau étant présenté différemment (population globale regroupée pour une ou deux écoles), il est impossible de savoir avec précision à quel chiffre de population correspond une école; on ne peut fournir que des ordres de grandeur qui donneraient, au minimum, une école pour 1.691 habitants dans le canton de l'Arbresle et au maximum pour 3.225 habitants dans celui de Sainte-Colombe, donc un projet plus lâche dans le sud du département que dans le nord.

Ces quelques chiffres permettent de discerner un lien positif entre les écoles et l'alphabétisation. Vingt ans plus tard, c'est bien dans l'arrondissement de Villefranche le canton de Tarare qui a le plus fort taux d'alphabétisation parmi les 25-29 ans et Monsols qui n'atteint qu'à peine les 50 %. Dans l'arrondissement de Lyon, la corrélation, pour les extrêmes, est également nette. L'Arbresle enregistre des mariages de 25-29 ans alphabétisés à 67 %, et Sainte-Colombe, plus faible encore que Monsols, n'arrive pas à 40 %.

La carte scolaire (cf. p. 73) prévue — et, sans doute, déjà réalisée — a donc eu des effets certains. Mais pourquoi a-t-elle suréquipé l'arrondissement de Villefranche (65 communes à scolariser) par rapport à celui de Lyon (51 com-

CARTE 7
Implantation scolaire communale (Prévision an VI)



munes) ? Pour combler les lacunes de l'enseignement des petites écoles plus nombreuses dans les cantons du Sud-Ouest que dans ceux du Nord ? Il est certain toutefois qu'une volonté consciente est en partie responsable de la physionomie de l'alphabétisation. Le souci d'encadrer les cantons en voie d'industrialisation (Thizy, Saint-Nizier-d'Azergues et Tarare), ou les cantons trop longtemps défavorisés (Monsols), apparaît bien dans le tableau ci-contre. On remarque toutefois, et le fait est capital, que le canton de Givors n'attire pas l'attention des pouvoirs publics et qu'il reste le plus délaissé (30 % de communes seulement doivent être pourvues d'écoles). Une seule école est prévue dans la ville même de Givors qui compte alors (recensement de l'an II) 2.800 habitants, alors que pour Tarare, dont la population est comparable (2.700 habitants d'après notre document, 2.799 d'après le recensement de l'an II), les autorités souhaitent l'installation de deux écoles, et qu'à Thizy l'effort demandé est encore plus marqué (une école pour les 1.500 habitants de Bourg-de-Thizy, une autre pour les 1.889 habitants de Thizy et de Marnand). Les trois communes de Thizy, Bourg-de-Thizy et de Marnand, dont la population (3.389 habitants) ne dépasse celle de Givors que de 600 individus, disposeront de deux instituteurs supplémentaires.

C'est ainsi qu'en cette aube du XIXe siècle industriel, textile d'un côté, — traditionnel mais en voie d'innovation — verrerie d'un autre — se développant dans «un immobilisme technique relatif» (32) — induisent des aires de l'écrit totalement différentes. L'entrée dans l'ère industrielle se fait non seulement dans des climats culturels contrastés mais encore à l'aide d'une volonté politique clairement affirmée. Dans le département du Rhône, au moins...

La géographie est-elle la même dix ans plus tard ?

d) L'enquête de 1807

Rappelons d'abord brièvement que l'enseignement primaire est alors régi, théoriquement, par la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) relativement précise pour la surveillance. C'est aux sous-préfets qu'incombe la tâche mensuelle du rapport sur l'état scolaire de leur arrondissement, tâche trop lourde, vraisemblablement jamais remplie, et qui s'est réduite à l'établissement de quelques tableaux. Ceux de 1807 dont nous disposons pour le Rhône ont donc été dressés au cours de l'année qui précède la mise en place de l'université napoléonienne (33) qui intègre en son sein, théoriquement, l'ensemble des écoles primaires de la France impériale.

L'enquête de 1807 a fait l'objet de trois tableaux signés par le préfet Herbouville le 13 octobre (34). Le premier est un «État de toutes les écoles primaires tenues au compte des communes» (35) couvrant un double folio. Les deux

TABLEAU 22
DENSITE DE L'EQUIPEMENT SCOLAIRE CANTONAL PREVU (AN VI)

Arrondissement de LYON				Arrondissement de VILLEFRANCHE			
CANTONS	Nbre de communes	Communes à scolariser	%	CANTONS	Nbre de communes	Communes à scolariser	%
LIMONEST	12	4	33,3	TARARE	16	9	56,2
NEUVILLE	13	5	38,4	VILLEFRANCHE	17	6	35,2
ST-GENIS-LAVAL	10	7	70,0	LE BOIS D'INGT	18	8	44,4
GIVORS	10	3	30,0	BEAUJEU	19	10	52,6
L'ARBRESLE	17	6	35,2	ANSE	14	5	35,6
MORNANT	12	6	50,0	THIZY	9	7	77,7
ST-SYMPHORIEN S/COISE	10	5	50,0	ST-NIZIER-D'AZERGUES	11	8	72,7
VAUGNERAY	15	6	40,0	BELLEVILLE	12	5	41,6
ST-LAURENT-CHAM.	14	5	35,7	MONSOLS	12	7	58,3
SAINTE-COLOMBE	9	4	44,4				
TOTAL	122	51	41,8		123	65	50,7

autres statistiques viennent compléter ce premier document puisqu'elles recensent les autres moyens à la disposition des élèves dans deux états «de toutes les maisons d'Éducation Particulière pour les Jeunes Garçons (ou Filles), autres que les écoles secondaires et les écoles primaires tenues au compte des communes» (36).

Ces trois documents, qui devraient fournir une vue exhaustive de la situation scolaire, sont en fait assez confus, car le préfet reconnaît n'avoir pas fait une recension systématique. C'est ainsi, note-t-il, que «dans ce nombre de communes qui manquent d'écoles primaires tenues à leur compte, il en est un très grand nombre où il existe des maîtres et maîtresses d'écoles établis à poste fixe. Dans plusieurs autres, la lecture et l'écriture sont enseignées chaque année pendant quatre à cinq mois par des habitants des Hautes-Alpes qui retournent dans leur pays au printemps. Ainsi, peu de communes, et ce sont les plus petites, sont privées des moyens d'instruction; elles peuvent envoyer leurs enfants dans les communes voisines dont elles sont peu éloignées et où il existe des écoles». Dans ce cas, le chiffre de 247 communes dépourvues d'école communale n'a pas grand sens. Il souligne seulement que l'enseignement retrouve ses structures d'Ancien Régime et que les communes abandonnent leur pouvoir. En outre, la majorité des instituteurs qu'elles prennent en charge, totalement ou partiellement, appartiennent à des congrégations religieuses, bien que la loi de floréal n'aie pas fait expressément allusion à l'enseignement religieux (37).

Ainsi est-il difficile de tirer de ces enquêtes des conclusions sur la densité et la géographie des écoles, bien qu'elles soient les premières à évaluer les effectifs scolarisés. Mais quelle signification accorder au nombre de 4.533 garçons (38) censés se rendre régulièrement à l'école puisqu'il repose sur un calcul partiel ? On peut seulement noter que le principe de l'égalité des garçons et des filles n'était pas appliqué puisque le nombre de ces dernières, estimé sur les mêmes bases, est de 20 % inférieur.

L'enquête de l'an VI, plus complète, reste donc la plus précieuse d'autant plus qu'elle saisit sur le chemin de l'école, la majorité des futurs mariés de la Restauration.